



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 9 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, également convoqué le 3 octobre, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents :

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PAQUET, Mme CHANARD, M. DAFI, Mme HIDRI, M. CHARDEY, Mme CHEVEREAU, M. SAINT-JULIEN, Mme MATSA, M. MABROUK, Mme TZAREWSKY, M. ARFI, Mme PAYEUR, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme BAUCE, Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL, M. DECELLE,

Absents, Excusés, Représentés :

Mme ARNAUD représentée par M. PRIVAT, Mme ALBORGHETTI représentée par M. ROUSSET, M. GIOVANNACCI représenté par M. GUIN, M. RAGUENES représenté par Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU représentée par M. MABROUK, Mme ZOURHDI représentée par Mme MATSA, M. PHILIPPE représenté par Mme BAUCE, M. GUIGNARD représenté par M. DAMERVAL, M. BOUILLET représenté par Mme BOUBY

Absents, Excusés, non Représentés :

Mme BRETTE, M. LEMAITRE,

Monsieur le Maire fait l'appel.

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY Aurore a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

M. LE MAIRE - Je déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à M. DECELLE Jonathan qui va siéger au sein du Conseil municipal suite à la démission de M. CHARDONNET sachant que :

- Madame PUSET Claire
- Monsieur COSSIN Laurent
- Madame DISNARD Jacqueline
- Monsieur GUENIFFEY Sébastien
- Madame RIBEIRO Laureen

qui étaient les suivants sur la liste du groupe « ENSEMBLE REINVENTONS DRAVEIL » n'ont pas souhaité siéger au sein de notre assemblée.

Je vous informe que nous avons mis sur table les notes suivantes :

- Convention fixant les conditions de la mise en place au sein de la bibliothèque de l'école Jules Ferry, d'ateliers de lecture par l'association des parents d'élèves
- Tableau des effectifs
- Règlement intérieur du Centre social des Mazières

Est-ce que certaines décisions nécessitent des précisions ou des questions particulières ?

M. DAMERVAL - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous souhaiterions vous interroger sur la décision numéro 25 09 129 sur la question des financements des investissements et la souscription d'un prêt auprès de la Banque Postale. Nous aimerions connaître le montant, le taux, le caractère fixe ou variable et la durée.

M. ROUSSET – Comme on s'y était engagé dans le budget auprès de la Banque Postale, le montant du prêt est de 3 934 037 euros sur 15 ans. C'est des taux fixes. Et le taux fixe est de 3,66%.

M. LE MAIRE - Nous avons 2 vœux et 4 questions du groupe : « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » :

1er vœu : Plantation d'un « Arbre de la Fraternité » à Draveil, symbole de tolérance et de lutte contre tous les racismes.

2ème vœu : Pour une mise à disposition équitable des outils et documents produits par les services municipaux à l'ensemble des élus municipaux.

Question 1 : Prolifération des oies bernaches et gestion écologique des espaces publics.

Question 2 : Pass' Local : ne coupez pas le ticket solidaire !

Question 3 : Trop peu d'affiches pour tant d'idées !

Question 4 : La faim justifie les moyens.

Nous avons également 1 question de madame Typhaine BOUBY et 1 question de monsieur Stéphane GUIN.

Nous y répondrons comme d'habitude en fin de séance.

Maintenant je soumets les procès-verbaux du conseil municipal du jeudi 3 juillet 2025 et du conseil municipal du jeudi 7 août 2025 à votre approbation. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Non, je vous remercie.

Puis, M. le Maire procède à l'ordre du jour.

DCM 25-10-078 Avis n°2 A-18-1 de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France relatif à la clôture de la procédure concernant la rectification du budget primitif 2025 de la commune de Draveil

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Bonsoir à tous, alors comme nous l'avions vu lors du budget, nous avions eu l'avis de la Chambre Régionale. Nous avons voté un budget qui était conforme aux prescriptions de la CRC. La CRC du coup s'est réunie une deuxième fois en Chambre pour rendre un avis. C'est la procédure. Donc l'avis précise la décision modificative du budget principal 2025 adopté par délibération. Elle comprend l'inscription des suppressions et mention de crédit proposés par la Chambre et donc conforme aux propositions formulées par la Chambre dans son avis précité du 15 juillet 2025. Les deux sections sont votées à l'équilibre et le remboursement du capital de la dette est financé par les ressources propres comme proposées par la Chambre et conformément aux dispositions de l'article L1612-5 du CGCT. Voilà donc là c'est pour prendre acte de l'avis de la Chambre Régionale suite au budget.

M. DAMERVAL - Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas un « épilogue » budgétaire, c'est un énième acte d'un scénario écrit dans la précipitation, corrigé sous contrainte et surjoué dans la communication.

Rappelons les faits. Le budget primitif 2025 adopté le 28 avril dernier a été déclaré non équilibré par la Chambre Régionale des Comptes, saisie par la Préfète de l'Essonne conformément à l'article L.1612-4 du CGCT.

Autrement dit la majorité municipale a voté un budget déséquilibré, faute d'avoir estimé ses recettes et ses dépenses. La CRC a dû imposer une rectification d'urgence, réduisant artificiellement plusieurs chapitres de recettes notamment une nouvelle vente du patrimoine et baissant en parallèle les dépenses de fonctionnement pour rétablir un équilibre purement comptable.

Et que fait la majorité après cette leçon ? Elle se félicite, dans le magazine municipal Vivre à Draveil d'août 2025, sur « budget solide », appuyé par les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, allant jusqu'à affirmer « la CRC confirme la bonne santé financière de la Ville ».

C'est une contre-vérité manifeste. La CRC n'a rien « confirmé » : elle a simplement constaté que la Ville avait corrigé ses erreurs et fermé le dossier après mise en conformité.

Cette surinterprétation dans la communication municipale illustre parfaitement le double visage de cette majorité : un amateurisme budgétaire dans sa gestion, compensé par un professionnalisme déconcertant dans la mise en scène.

Car sur le fond, la situation reste préoccupante : une dette qui augmente ; un patrimoine communal qui se réduit, à force de cessions présentées comme « opportunes » mais en réalité destinées à combler les trous du budget et des obligations d'entretien du patrimoine – réseaux, bâtiments, équipements, espaces publics – qui s'accumulent, faute d'une politique de long terme cohérente.

Après trente ans des mêmes équipes aux manettes, cette incapacité chronique à anticiper, à planifier et à dire la vérité sur les comptes de la ville traduit un modèle à bout de souffle.

Le sérieux budgétaire ne se décrète pas : il se construit dans la transparence, le respect du contrôle de légalité et la confiance des citoyens.

C'est pourquoi, au nom du groupe Draveil Transition démocratique, écologique et sociale, nous avons constamment voté contre ces budgets.

Nous donnons acte de la présentation de cette délibération même si une ville ne se gère pas à coups de communiqués triomphants mais avec vérité et responsabilité. Maintenant, les Draveilloises et Draveillois vont pouvoir constater la hausse de la taxe foncière quand ils recevront enfin la notification qui arrive bien tard par rapport aux autres années.

MME BOUBY - Je vois que Monsieur DAMERVAL a été moins galant que la dernière fois c'est à dire que je suis obligé de passer après. Mais bon je vais m'en contenter.

Evidemment comment dire : le bilan est le même pour nous. Je parle donc du bilan de cette CRC qui effectivement, vous l'avez pris avec beaucoup de désinvolture pour des gens qui sont normalement aux affaires et qui devraient s'inquiéter de la santé de la ville qui - je le rappelle - est carrément prise en otage par vos dépenses démesurées que vous avez faites ces dernières années.

Nous n'avons plus d'argent alors vous ne le dites pas clairement puisque, effectivement, vous avez fait un super beau VAD avec 40 pages. C'est la première fois d'ailleurs qu'on a un beau VAD. Ce n'est pas faute de l'avoir réclamé pendant x années notamment il n'y a pas si longtemps encore en bureau municipal.

Donc, vous vous vantez de votre budget exceptionnel alors qu'en fait les caisses sont vides ! Je rappelle quand même qu'on a déjà discuté x fois à ce sujet. On a toujours eu aucune réponse sur les fonds de roulement qui ont disparu. On est passé de 8 millions à moins 900 000 euros. Vous nous avez fourni en premier lieu un budget qui était totalement insincère, donc illégal. Les chiffres n'étaient pas actés.

Du coup, nous on a refusé de prendre part au vote. Visiblement on a bien fait puisque la Préfète a donc saisi la CRC pour vérifier tous ces comptes. Il se trouve qu'effectivement les chiffres n'étaient absolument pas posés puisque ce n'est pas moins de 16 lignes qui ont été modifiés et 1 300 000 de PC sur le budget total.

Donc je trouve que vous faites vraiment preuve d'un amateurisme démesuré et surtout vous vous félicitez. Enfin je veux dire : c'est jusqu'à quand que vous allez mentir aux Draveillois ?

Les Draveillois ne sont pas dupes. Si vous lisez, si vous regardez un petit peu les réseaux sociaux, vous verrez que, quand même, ça ne bruisse plus, ça crie. Les Draveillois attendent toujours leur taxe foncière qui du coup est reculée. On ne sait pas quand on va pouvoir l'avoir. Enfin, je veux dire, ça peut mettre aussi les gens en difficulté.

Donc, effectivement on prend acte que vous êtes calé mais on prend acte aussi que maintenant c'est la Cour Régionale des Comptes qui gère les finances de la ville. Ce n'est plus vous, on est sous contrainte, ce n'est pas nous qui décidons.

M. ROUSSET – Je pense qu'on l'a fait longuement dans le PV, il y a des pages et des pages et des pages. On sent qu'on est en période électorale. Ça commence à se réveiller.

D'abord monsieur DAMERVAL, mais ça rejoindra aussi certains propos de Madame BOUBY : dire que la Ville a continué à s'endetter ce n'est pas les chiffres. Si vous reprenez les chiffres entre 2021 et 2025 on s'est désendetté et on est à 734 euros par habitant. Pour une strate similaire d'une ville c'est 1 200 euros.

Dans le VAD c'est marqué 1 000 mais c'est 1 200 euros. Donc, on ne peut pas dire qu'on ait surendetté la ville.

Après, vous n'avez jamais voté les budgets. Oui c'est normal c'est pas du tout votre projet et c'est pas du tout votre fond idéologique, très clairement. Si on se rappelle les propos de la dernière campagne municipale : c'était gratuité des transports, c'était la création d'un centre médical. Voilà ça fait partie de votre projet politique. Après, on n'a jamais eu d'explication sur comment le financer. Jamais. Pendant tout le mandat jamais, jamais, jamais. Alors si, peut-être en augmentant les impôts. Mais nous n'avons jamais eu aucune proposition. Voilà.

Maintenant, madame BOUBY, je vous avais déjà répondu longuement la dernière fois. Alors, oui on sent que vous êtes en position, prête pour la campagne électorale et pour faire campagne. Ça se sent surtout que ce qui est quand même assez surprenant, c'est les raccourcis que vous prenez en disant que la Ville n'a pas d'argent, en disant que nous sommes sous contrainte de la CRC. On n'est pas sous contrainte de la CRC.

La Ville a récupéré 100% de ses moyens et décide de ce qu'elle fait dans le strict respect de son budget. Je tiens à le rappeler que chaque année les villes qui votent un budget se doivent de le respecter. Chaque année. Après, dire insincérité ! Non, il n'y a eu aucune insincérité relevée par la Chambre Régionale des Comptes. Aucune. Je vous rappelle juste que sinon ça aurait été bien indiqué et en aucun cas la Ville ne doit avoir honte de ses finances. Nos finances sont saines. Le problème, c'est que depuis des années et des années, monsieur DAMERVAL l'a bien dit, tout notre patrimoine a été vendu. La dernière chose que nous avons vendu, alors oui, dans le cadre de ce mandat, c'était où il y avait l'ancien centre de loisirs sur le terrain de la communauté d'agglomération. Je rappelle juste le terrain, pourtant on a déjà dit plein de fois, mais c'est là où on sait que maintenant quoi qu'on dise il faut faire de la politique politique et du coup les faits on s'en moque. Ce terrain-là, il appartient à la communauté d'agglomération. Les bâtiments appartiennent à la communauté d'agglomération. Il y a beaucoup de bâtiments administratifs où sont encore les services de la communauté d'agglomération. Il y a un deuxième bâtiment où nous avons le conservatoire qui changera bientôt de place et nous n'avons qu'un rez-de-chaussée. Oui, nous l'avons vendu. Effectivement, monsieur DAMERVAL vous dites que tout a été vendu. Oui, tout a été vendu dans cette ville et c'est bien là le drame en tout cas pour les finances de la ville.

Maintenant l'insincérité. Oui, nous avons été sincères, nous n'avons pas inscrit les recettes que nous n'avions pas. Eh bien oui. Et la chance que nous avons eue, ce n'est pas de la chance, c'est le délai qui fait qu'au mois de juin lorsque les magistrats ont rendu, nous avons pu inscrire nos recettes que nous avions et qui étaient notifiées.

Donc le débat, je pense qu'il sera toujours le même : d'un côté il y a l'idéologie et de l'autre côté la préparation des élections. Soyons très clairs, plus on en dit même si c'est faux et mieux c'est. En aucun cas les finances de la ville ne sont pas saines. Et croyez-moi que si elles n'avaient pas été saines, les magistrats seraient intervenus. Ça c'est clair. C'est ce qu'ils font. Regardez dans toutes les villes où ils sont intervenus ou pour rectifier des mauvaises finances, la Chambre régionale impose à chaque fois des augmentations d'impôts de 20%, entre 15 et 20% à chaque fois. Nous : non. Elle a confirmé ce que nous avions voté en assemblée : 3%.

MME BOUBY - Ce n'est pas ce que vous vouliez 3% ?

M. LE MAIRE - Je vous rappelle madame, s'il vous plaît, vous demandez la parole. Vous ne prenez pas la parole ? D'accord. Je vous remercie monsieur ROUSSET. Donc, c'était juste pour prendre acte de cet avis.

PREND ACTE

DCM 25-10-079 BP2025 Convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – C'est un sujet qui est important pour nos agents. Nous l'avions déjà cette convention. On vous propose de nouveau de signer cette convention. Ça passe par le biais du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, ce qu'on appelle plus communément le CIG. C'est une convention pour un service de médecine du travail avec deux axes.

On a tout ce qui est classique : fait par le médecin sur les examens médicaux habituels, les visites de reprise d'arrêts médicaux, tout ce qui est adaptation.

Mais on a aussi des actions sur le milieu du travail : tout ce qui est la prévention, les conseils d'adaptation et aussi un suivi qui est important pour tous nos agents qui ont des difficultés suite à un reclassement et pour que tout se fasse pour le mieux. Jusqu'à présent ça fonctionne très bien. Nous, ce qu'on attend aussi de cette convention à chaque fois, c'est des axes. Notamment sur la prévention, ça peut être aussi bien sur les crèches comme ça avait déjà été fait pour éviter justement d'avoir des accidents du travail. Donc c'est réduire au maximum les risques d'accidents de services ou de maladies professionnelles. C'est une convention que nous vous soumettons qui était déjà existante et que nous devons de nouveau signer pour une durée de 3 ans.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-080 Instauration d'un bonus attractivité dans les crèches municipales

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Ça c'est un sujet auquel nous tenions. Un sujet aussi porté par ma collègue qui vient d'arriver en charge des crèches, Faten. C'est un sujet qui est important parce qu'on appelle ça le bonus attractivité. On est dans un secteur de la petite enfance.

Le bonus attractivité c'est important parce qu'on est sur des postes, lorsqu'on travaille dans des crèches, qui sont moins attractifs ; aujourd'hui en tout cas, ça a changé. Pendant très longtemps, nous accueillions beaucoup de jeunes qui faisaient des stages dans les crèches et qui ensuite avaient envie d'exercer les métiers qui sont dans les crèches, qui sont au service de la petite enfance. Aujourd'hui, c'est plus compliqué et c'est pour ça que la CAF a créé ce bonus attractivité pour les professionnels de la petite enfance.

Là on ne fait que respecter le texte, le bonus attractivité c'est 100 euros net par mois avec des conditions bien sûr : c'est être titulaire ou contractuel. Donc là, on peut aussi se féliciter qu'il n'y ait pas eu que des titulaires mais aussi des contractuels bien sûr qui exercent dans une crèche municipale à temps partiel ou temps plein ou au prorata et qui exercent leur fonction en lien direct avec les enfants. Nous, notre souhait en tout cas, nous aurions souhaité le mettre en place plus tôt. Et pour nous la mise en place, si c'est voté ce soir et je n'en doute pas, sera à effet au 1er décembre.

MME BOUBY – Oui, j'ai une question. Évidemment je remets pas du tout en question le fait de donner un bonus attractivité à ces personnels, évidemment. Je suis tout à fait pour. J'ai juste une petite question quand même parce que lors de justement des documents renvoyés pour la CRC, il y avait un tableau qui était joint à ces documents et il y avait également « donc » toutes les baisses. Les lignes étaient expliquées notamment sur le chapitre 12 : personnels où vous deviez retirer moins de 260 000 euros de mémoire. Il y avait moins 73 000 euros de bonus d'attractivité. Donc c'est à dire vous l'avez retiré. Je voudrais savoir juste comment vous le financez ?

M. ROUSSET - Alors il est bien inscrit au budget sinon nous ne le présenterions pas. Je vous rappelle juste qu'on aurait voulu le passer beaucoup plus tôt. On l'avait provisionné dès le début. C'était acté. Et les 160 000 euros de baisse, on l'avait déjà évoqué. C'est suite d'abord au budget qui a été reporté, plus des postes qui n'ont pas été recrutés ça nous a permis pour faire ça.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-081 Remboursement FIA (formation initiale d'application) à un agent de la police municipale**M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET**

M. ROUSSET – En temps normal, on ne devrait pas vous passer cette délibération.

Il y a toujours un accord entre les villes lorsqu'il y a des recrutements de policiers municipaux et lorsqu'ils ont fait leur préparation donc leur formation initiale d'application FIA qui est estimée à 10 877 euros. Les villes prévoient toujours qu'en cas de rupture, le prorata est payé par la ville qui récupère l'agent. Il se trouve que cet agent-là, il vient de la ville de Paris et la Ville de Paris n'a pas voulu titrer la Ville, elle a titré directement l'agent. C'est juste scandaleux et honteux. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises en disant que c'est à la Ville de payer. Donc là nous vous demandons de voter cette délibération pour que nous puissions procéder au remboursement de la somme de 6 526,20 euros

M. LE MAIRE – Nous prenons des policiers municipaux qui ont déjà suivi la formation puisque ça dure pendant un an et ça nous revient moins cher de les prendre que de les envoyer en formation puisque ça coûte 12 000 euros et ils sont absents pratiquement pendant un an, pendant des périodes assez fréquentes dans l'année. Donc ça nous coûte moins cher de les recruter dans ce biais-là que de les recevoir après leur examen et de les envoyer en formation.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-082 Convention relative à l'attribution d'une dotation exceptionnelle financière complémentaire au Syndicat Mixte de l'Île de Loisirs**M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET**

M. ROUSSET – Il y a monsieur DAMERVAL qui sort. Je crois qu'il y a la Région qui doit sortir et le Département. Ils restent pendant le débat. C'est au vote, on est d'accord.

On l'appelle exceptionnelle parce qu'on la passe maintenant. Comme vous avez pu le lire dans la convention qui est jointe, vous l'avez bien vu, c'était le contexte budgétaire particulièrement contraint marqué notamment par la diminution de la contribution départementale. A ce niveau-là, c'était important pour les villes de maintenir, pour la base de loisirs, son fonctionnement. Ce n'est nullement une dotation pour dire qu'il faut aider ou autre, non c'est une dotation qui est normale pour fonctionner, qui était dûe. Nous la versons parce qu'il le faut. Et en tout cas les villes, les trois, les maires des trois conseils municipaux ont voté pareil. Pour nous, pour la commune de Draveil, c'est la somme de 40 531 euros. C'est ce qui est marqué dans la convention.

M. BATTESTI – Juste un petit complément d'information concernant l'Île de Loisirs et ce qui vient d'être dit. Je vais vous donner quelques petits compléments d'informations sur le sujet.

Les villes ont conservé le même niveau de financement. Il faut être très clair parce que la contribution du Département a baissé de 40%. C'est ça le sujet. Donc, partant de ça, il y a eu un accord tacite entre le Département et les maires de trois communes pour que les communes participent à ça. Et en aucun cas c'est par un dysfonctionnement, une mauvaise attribution de subvention, une mauvaise gestion de quoi que ce soit, rien à voir. J'anticipe peut-être d'autres questions. Et donc pour 2025, il y aura 60% de financement de la part du Département au lieu de 75%. Et les villes 36% au lieu de 25% en temps normal.

MME BAUCE – Bonsoir. On a autour de cette table la conseillère départementale. On aimerait savoir pourquoi le Département c'est désengagé sur ce montant là et qu'est-ce que vous avez fait pour défendre les intérêts des Draveillois ? Merci.

M. ROUSSET – Si la conseillère départementale ne peut pas s'exprimer, comme c'est indiqué dans la délibération, c'est lié au contexte budgétaire qu'on connaît pour tout le monde qui est restreint. C'est marqué tel quel dans la délibération et dans la convention.

MME CASAL PASCOAL – Monsieur la Maire, chers collègues,

Je commencerai par féliciter les agents du Syndicat mixte pour leur engagement exemplaire. Malgré un contexte budgétaire chaotique, une reprise en régie directe ayant entraîné une meilleure gestion des deniers publics et des injonctions contradictoires venues de toutes parts, ils ont tenu la barre. Leur professionnalisme a permis d'assurer la continuité du service public propre au Syndicat mixte, souvent dans des conditions dégradées.

Mais cette délibération appelle plusieurs observations critiques :

D'abord, sur le principe même de cette subvention exceptionnelle : elle est présentée comme une aide temporaire, « pour garantir la continuité du service ». En réalité, elle vient compenser le désengagement du Département de l'Essonne, pourtant membre statutaire du Syndicat mixte. Or ce désengagement est contraire à l'esprit, sinon à la lettre, des textes qui encadrent les compétences départementales en matière de sports, de jeunesse et de loisirs. Si vous la dite exceptionnelle, cela veut-il dire que le département va abonder le budget au niveau de 2024 en 2026 ?

Car en réalité, le Département se retire là où il devrait assumer ses obligations, et ce sont les communes – déjà sous pression financière – qui viennent combler le trou.

Et que fait la Ville de Draveil ? Elle accepte de payer à la place du Département, au lieu de le contester, au lieu d'exiger le respect de ses engagements.

Cette complaisance n'est pas anodine : elle entérine un recul du service public notamment avec la fermeture de la piscine de la base de loisirs.

La délibération justifie cette dotation en invoquant la nécessité de « garantir la continuité du service public ». Très bien. Mais c'est au Département qu'il revient d'assurer cette continuité pas à la Ville de Draveil ni à ses contribuables. Nous avons là une erreur de cible politique : au lieu de soutenir le Syndicat mixte contre le Département, la Ville choisit de soutenir le Département contre le service public.

Nous aurions pu imaginer une autre posture : une délibération politique exigeant le respect des obligations légales du Département, un courrier au Président du Conseil départemental, une saisine du Préfet s'il le faut. Mais non : nous choisissons de payer.

Cette politique du renoncement traduit plus largement le recul du service public local : fermetures, coupes budgétaires. Et maintenant, substitution des communes aux compétences défaillantes du Département.

Pour autant, reconnaissons que le Syndicat mixte cherche à diversifier ses ressources. La guinguette, les activités économiques relancées, la volonté de faire vivre le site autrement vont dans le bon sens. C'est un atout pour l'attractivité du territoire. Bien sûr, il y a quelques plaintes de riverains, mais globalement, cette diversification contribue à la vitalité du Port aux Cerises et doit être soutenue — à condition qu'elle reste compatible avec le cadre naturel et la tranquillité du voisinage.

En résumé :

- Oui, nous soutenons les agents et le Syndicat mixte dans leurs efforts.
- Oui, nous voulons défendre le service public des loisirs, mais pas en le finançant à la place de ceux qui en ont la charge légale.
- Non, nous ne soutenons pas un mécanisme qui fait payer Draveil à la place du Département.

Donc contre cette délibération !!!

M. BATTESTI - Un tout petit complément parce qu'il y a un terrain sur lequel je n'ai pas le droit d'aller parce que vous le savez, je suis le Président de l'Île de loisirs donc il y a des choses dont je ne vais pas pouvoir répondre.

Je vous remercie pour les personnels et j'espère qu'ils pourront l'écouter. Certains, je le sais, ils sont là et nous écoutent par rapport à la question. Ça a été très compliqué, quelques petits points quand même :

A partir du 1er janvier, nous étions en régie. En un mois et demi 350 000 euros d'économie sur le budget parce que nous avions la main pleine et entière sur l'ensemble. Et ça je félicite non seulement les services mais tous les élus qui font partie du SMAEG qui m'ont laissé travailler en bienséance.

Pour les activités supplémentaires, ce n'est pas faute d'avoir reçu des bâtons dans les roues pour que la guinguette n'ouvre pas mais elle a ouvert contre vents et marées, si on peut dire. Il y a même des barques, il y a d'autres activités, il y a d'autres choses qui sont en gestation pour justement, non seulement ouvrir des prestations supplémentaires, mais qui plus est qui ne coûtent pas un euro. Exemple, la guinguette : investissement zéro de la part du SMAEG, donc ça veut dire des deniers publics. C'est le deal que j'ai passé pendant quatre mois en juridique parce que les choses ne se font pas comme ça. C'est le monsieur qui a pris les risques, il a posé quand même 180 000 euros sur la table et qui offre une prestation où l'on vient de n'importe où en Île-de-France pour venir passer une soirée agréable.

Par contre, la seule contrainte que je leur ai fixée, c'était que, comme je pense tout le monde autour de cette table, on veut garder ce cadre idyllique de l'Île de loisirs. C'est-à-dire ce qui fait sa force, la nature, les petits oiseaux, les petits poissons, que papa et maman puissent se promener avec les enfants dans la plus grande des tranquillités sans jamais être dérangés.

Pour les autres motivations, plus techniques et financières, je ne peux pas répondre. J'en suis désolé. J'ai un avis qui est tout à fait personnel. Je m'en suis exprimé au sein de SMAEG. Le Maire est au courant sur mon positionnement mais je n'ai pas le droit d'en parler.

M. ROUSSET - On est très heureux que vous trouviez que la base de loisirs c'est très bien et que vous souteniez. Tant mieux. Pour nous la base de loisirs, en tout cas, tout ce qui s'y fait est très important pour la ville de Draveil et les Draveillois. Et pour les Draveillois, ça fait vraiment partie du cadre de vie de la ville qu'il faut préserver. Et ça, je pense qu'on l'a toujours fait.

Par contre, là on se trompe un peu d'endroit, on n'est pas le Département, vous l'avez bien dit. Ici on vote une subvention dite exceptionnelle puisqu'on est en fin d'année. L'année prochaine, on ne peut pas vous dire ce qui sera pérennisé ou pas par le Département et par la Ville. Aucune idée. Mais en attendant vous votez contre, ça veut dire que vous privez aujourd'hui le syndicat d'une aide. Or, toutes les Villes l'on fait parce qu'on estime que c'est le rôle des Villes de le faire pour préserver cette base de loisirs à laquelle nous tenons beaucoup. Donc j'ai du mal à comprendre. Je comprends que vous ne soyez pas d'accord parce que le Département a baissé ça. Mais voter contre, je ne comprends pas. En tout cas à la fin c'est ce que vous avez dit, vous avez dit que vous seriez contre.

MME CASAL PASCOAL - On parle bien des obligations du Département.

M. ROUSSET - On est d'accord mais là nous, ce qui nous intéresse dans cette assemblée, ce n'est pas que le Département. Juste un petit rappel quand même. Le Département, il est comme tout le monde, il subit principalement le désengagement de l'État à très haute dose.

MME CASAL PASCOAL – On n'a pas voté. Je n'ai pas voté.

M. ROUSSET – On est bien d'accord. Vous pouvez toujours changer. Ne vous inquiétez pas. Non, c'était pour dire que la Ville soutient la base de loisirs et c'est normal d'où l'objet de cette délibération qui a été présentée aussi dans les deux autres villes et nous le faisons parce qu'il faut le faire.

MME CASAL PASCOAL - Et nous nous parlons des obligations du Département et donc ces obligations du Département qui ne sont pas aujourd'hui respectées.

M. LE MAIRE – Juste un petit complément. Il faut savoir qu'il n'y a pas que la Ville de Draveil, il y a la Ville de Juvisy, la Ville de Vigneux. On contribue aux négociations afin d'en arriver là. Ça a été assez long. On a travaillé avec le Président de la base de loisirs, on a travaillé avec tout le monde. Et on est arrivé à ce compromis qui je crois est très important pour la base de loisirs. Je vous remercie.

MME BOUBY – Oui. Alors je suis un peu comme madame. Je déplore que le Département ne puisse plus financer la base de loisirs. Effectivement, c'est dramatique. Les villes qui ont été sollicitées ne sont pas toutes, heureusement pour elles, dans la même situation financière que Draveil. Donc je trouve que c'est dommage que ça tombe effectivement à cette période-là mais on sera solidaire évidemment. On veut que la base de loisirs reste en fonction donc on va voter cette subvention. Mais je tiens à préciser quand même qu'on déplore cette situation, que ce soit aux Villes de pallier ce financement. Ce n'est pas normal.

M. LE MAIRE – Donc sont sortis : monsieur BATTESTI, monsieur DAMERVAL, madame JOURDANNEAU, madame HIDRI puisqu'ils ne prennent pas part au vote.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 27

Abstention : 00

Contre : 2 (Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL)

DCM 25-10-083 Renouvellement de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour le multi accueil Thérèse Papillon Croix Rouge, 36 avenue Marcelin Berthelot

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – Le cadre de la politique autour de la petite enfance qui est très marqué. Nous avions en décembre 2020 signé une convention pluriannuelle avec la Croix-Rouge. Cette convention prévoyait la mise à disposition de 60 berceaux destinés aux jeunes enfants. C'est une crèche qui a été ouverte en septembre 2022 et cette convention qui avait une durée de 6 ans va arriver à échéance le 31 décembre 2025.

Les choses se passent remarquablement bien avec la Croix Rouge. Je tenais juste à mettre en exergue un point. Cette crèche a la spécificité d'accueillir des enfants, des bébés en situation de handicap. Donc c'est assez précieux pour l'ensemble des Draveillois et nous avons décidé de renouveler la convention pluriannuelle et de continuer notre partenariat avec la Croix-Rouge pour 6 ans. Donc sur les années 2026 à 2032. Je vous remercie pour votre attention.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-084 Modification du coût d'un élève dans une école publique de Draveil : Remboursement des frais de scolarité aux communes accueillant des enfants en situation de handicap en structure adaptée ou en ULIS

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Comme chaque année on vote une délibération lorsque des enfants draveillois vont dans d'autres écoles. Ça fonctionne comme ça entre Villes. Du coup, la Ville de Draveil, lorsque les enfants draveillois sont dans d'autres villes, participe aussi et il faut fixer comme à chaque fois le coût des élèves. Donc le montant maximum par enfant est de 1 360 euros pour un enfant en classe de maternelle et 680 euros pour un enfant de classe élémentaire.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-085 Participation versée à l'école Notre-Dame. Année scolaire 2024/2025

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Comme chaque année nous versons une participation à l'école Notre-Dame, c'est la loi qui le demande et nous soutenons l'école Notre-Dame qui accueille de nombreux enfants draveillois. Donc, comme vous le voyez, le coût est le même pour les enfants, nous n'appliquons pas d'autres tarifs que pour les enfants d'autres villes. La subvention est accordée exclusivement aux enfants draveillois et ça concerne toutes les dépenses de fonctionnement, de matériel. Et c'est ciblé dans la loi : c'est l'entretien des locaux affectés à l'enseignement, les frais de chauffage, etc.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 4 (Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL (pouvoir de M. GUIGNARD))

DCM 25-10-086 Convention avec la Région Ile-De-France pour les tickets-loisirs

M. LE MAIRE - Monsieur DAMERVAL et madame HIDRI sortent puisqu'ils sont élus à la Région.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties et de déterminer les conditions d'utilisation des tickets-loisirs numériques, qui sont fournis à la Ville de Draveil par la Région Ile-de-France en vue de faire bénéficier les publics visés par le dispositif cadre voté par délibération CR 2017-55 du 9 mars 2017 et mentionné à l'article 3 de la présente convention, des activités et services proposés par les îles de loisirs. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la Région Ile-de-France et la Ville de Draveil et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-087 Validation du règlement intérieur du futur centre social des Mazières

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – C'est pour moi l'occasion à titre liminaire d'annoncer une bonne nouvelle qui nous a été transmise aujourd'hui. C'est que, comme vous le savez, la Maison de quartier des Mazières était une Maison de quartier et il y avait le projet d'en faire un Centre social. Et nous avons eu aujourd'hui même la validation que la Maison de quartier avait obtenu son agrément en Centre social. C'est quand même très important de le souligner. C'est l'occasion pour moi de remercier les services. Bien sûr. L'équipe de la Maison de quartier qui fait un travail exceptionnel. J'étais accompagnée aussi par Monsieur le Maire, la Directrice de cabinet et l'ensemble des services. Donc, merci beaucoup à ceux qui ont permis de faire ce beau projet. C'était quelque chose qui était très attendus et vraiment je tire mon chapeau au personnel de la Maison de quartier parce qu'ils ont dû faire ça de manière assez vaillante. Donc voilà.

Vous avez aujourd'hui devant vous la note qui valide le règlement intérieur du futur Centre social des Mazières et c'est pour ça que je me suis permise de vous dire ces quelques mots puisque maintenant c'est acté, ce n'est plus hypothétique. Nous avons l'agrément. Donc ce règlement vient en fait apporter toute la dimension juridique de la Maison de... Oh non pardon : du Centre social. Il va falloir que je m'y fasse vraiment. Ça vient apporter les différentes règles de fonctionnement.

Je remercie vraiment, parce qu'on ne fait pas souvent, mais je vous remercie beaucoup Valérie. Elle nous apporte toujours son expertise juridique sur ces questions-là. Donc, merci Valérie pour l'expertise. Vous avez pu apprécier. Vous avez tout le règlement, c'est très basique. On travaille beaucoup en concertation avec le syndicat des centres sociaux donc on essaie vraiment d'avoir l'expertise des autres centres existants. Et c'est ce que nous avons essayé de faire avec ce règlement intérieur. Merci.

M. LE MAIRE - Le Centre social avait rétroactivité à partir du 1^{er} août.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-088 Tarification séjour au ski à Valloire

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – Comme maintenant depuis plusieurs années, les jeunes des Mazières bénéficient d'un séjour au ski. Là, cette année, c'est de neuf à quinze ans. Ça rencontre énormément de succès donc nous avons décidé de reconduire ce séjour au ski qui aura lieu à Valloire cette année pour 14 jeunes. Nous vous proposons une délibération sur laquelle il y aurait une subvention de 2 000 euros mais également une participation de la Commune à hauteur de 5 352 euros, ce qui laisserait un reste à charge pour les jeunes de 200 euros par personne. Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-0/9 Déclassement de biens communaux

M. le Maire donne la parole à M. PAQUET

M. PAQUET – Du fait de leur vétusté, les biens mentionnés au tableau ne sont plus conformes aux normes et/ou en état de fonctionner et ne peuvent être maintenus dans le patrimoine communal.

Ce matériel sera confié à la société AGORASTORE pour revalorisation pour vente aux enchères. En cas de non enchère, il sera cédé pour revalorisation pour destruction.

Il est donc proposé au conseil municipal de déclasser ces biens du domaine public.

Liste des biens : Matériel voirie - espaces verts - bâtiment - garage

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-090 Déclassement et cession de véhicules

M. le Maire donne la parole à M. PAQUET

M. PAQUET – Bonsoir à tous. Le déclassement et la cession des véhicules du fait de leur vétusté, les véhicules mentionnés au tableau ne sont plus conformes aux normes et ne peuvent plus être maintenus dans le patrimoine communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déclasser ces véhicules du domaine public afin de permettre leur incorporation au domaine privé dans le but de procéder à leur cession ou élimination.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de les céder à AGORASTORE, aux conditions mentionnées dans leur offre de reprise.

A défaut, ils seront cédés pour destruction. AGORASTORE est une plateforme que l'on utilise pour vendre les voitures. On a déjà vendu 2 véhicules au 30.09.2025 pour une somme de 6 163 euros.

MME BOUBY - Oui j'avais une question sur le déclassement et la session des véhicules.

Monsieur le Maire, puisque vous avez une nouvelle voiture, je suis étonnée de ne pas voir votre ancienne Ford dans le déclassement des véhicules. On peut savoir comment est utilisée la voiture actuellement ?

M. LE MAIRE – Juste par rapport à ce que vous a dit monsieur PAQUET c'est qu'avant on vendait les voitures au poids donc on ne touchait rien du tout. Avec le nouveau dispositif, on propose un prix, par exemple la dernière on a proposé 500 euros. Elle est partie aux enchères et on a retiré 4 500 €. Donc maintenant on va faire pareil. On est en train de travailler sur toute la Commune en faisant des lots : ordinateur et de tout. Et on les vendra aux enchères. Ce qui permettra de récupérer beaucoup plus d'argent. Voilà ce qui se passe et comment on travaille à l'heure actuelle.

MME BOUBY - Je vous remercie pour cette info, on l'avait déjà eu à un conseil municipal précédent. Mais là ma question ce n'est pas celle-ci. C'est qu'en est-il de votre ancienne voiture ? Puisque vous nous avez dit l'autre jour, vous avez acheté une nouvelle voiture à 28 000 euros. Donc je voudrais savoir qui a l'usage de l'ancienne voiture puisqu'elle n'est pas déclassée.

M. LE MAIRE – Comme le dit Laurent, on déclasse les véhicules après 20 ans.

MME BOUBY - Ce n'est pas la question monsieur le Maire, je vous demande où est votre ancienne Ford Fiesta noir que vous utilisez avant votre nouvelle voiture

M. ROUSSET - Au service de la Ville.

MME BOUBY – Au service de Ville ! Donc, à quelle personne et à quel service cette voiture est attribuée ?

M. LE MAIRE – Il n'y a pas d'affectation.

MME BOUBY – Ah bon ? Il n'y a pas d'affectation !

M. LE MAIRE – Les voitures quand on les achète, elles sont dans un service ainsi de suite.

MME BOUBY – Puisque vous m'obligez à le faire, je vais vous le dire. Il semble que cette voiture soit maintenant le véhicule de votre Directrice de cabinet alors que ce n'est pas inscrit à son contrat. Elle n'a pas à avoir de véhicule. Donc donnez-moi une réponse claire. Dites-moi, vous avez décidé de lui attribuer sur les deniers de la Ville alors que ce n'est pas autorisé ou alors vous la donnez à un autre service.

M. LE MAIRE - Il n'y a pas d'attribution personnelle, les véhicules sont mis à disposition. Il y en a qui sont au niveau de la Mairie, il y en a d'autres qui sont dans tous les domaines. On met les véhicules à disposition. Il n'y a pas d'affectation personnelle.

MME BOUBY – Très bien. Alors votre Directrice de Cabinet ne doit pas utiliser cette voiture. Merci.

M. LE MAIRE – Oui, au secrétariat du Maire. Moi, j'ai une autre voiture qui est affectée au Maire et d'autres au secrétariat du Maire mais ce n'est pas nominatif. Les gens s'en servent, ils se les prêtent.

MME BOUBY – Et bien on verra si un jour je recroise quelqu'un d'autre dans cette voiture. On pourra à ce moment-là dire qu'effectivement vous aviez raison.

M. BATTESTI - Juste une petite précision. Pour le matériel il y a une petite mégarde : tout dispositif moins l'informatique. Les ordinateurs, les disques, ça fait des années qu'ils sont détruits. Comme ça il n'y aura pas de questions à venir de qui que ce soit à un moment ou à un autre. Je vois un petit sourire là-bas donc j'anticipe. C'est interdit de remettre dans un circuit de distribution des ordinateurs qui ont servi à la fonction publique, ou une territoriale, ou un hôpital, ou quoi que ce soit. Ce n'est pas possible. On n'a pas le droit de le faire. Je le dis haut et fort, il ne faut pas que cela se fasse. Les disques durs doivent être détruits. Tout support numérique doit être détruit.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-091 Remboursement de sinistre du 17 mars 2025

M. le Maire donne la parole à M. PAQUET

M. PAQUET – Le 17 mars 2025, un bus, en manœuvrant rue Charles Royer, a endommagé la clôture des Tennis de la Citadelle. Les dommages sont estimés à 1 074 euros. La compagnie d'assurance AXA France IARD, assureur du tiers propose un remboursement de 1 074 euros. Cette délibération a donc pour objet d'accepter la proposition de remboursement de sinistre.

M. BATTESTI - Sur ce sujet-là en particulier, parce que ça touche la délégation du sport, je tiens ici à remercier le civisme des gens du tennis de la Citadelle parce que si on n'avait pas eu des photos, on n'aurait pas eu le bus, on n'aurait pas été remboursé. Donc merci.

M. LE MAIRE - Mais je souhaiterais que ce soit plus souvent.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-092 Remboursement de sinistre du 12 octobre 2024**M. le Maire donne la parole à M. PAQUET**

M. PAQUET – Le 12 octobre 2024, lors de la location de la salle municipale GUEGAN à madame NETO Lydie, une vitre a été cassée. Les dommages sont estimés à 441,60 euros. GMF assurances, assureur du tiers, propose un remboursement de 242,60 euros et madame NETO Lydie un remboursement de 199 euros correspondant à sa franchise d'assurance. Cette délibération a donc pour objet d'accepter la proposition des remboursements de sinistre.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-093 Tarifs d'occupation de l'espace public dans le cadre de fêtes foraines préalablement autorisées par le maire par convention d'occupation du domaine public**M. le Maire donne la parole à M. PAQUET**

M. PAQUET – Suite à l'occupation du domaine public communal pour l'organisation d'une fête foraine, il convient de fixer des tarifs d'occupation du domaine public mais également de caution en cas de dégâts occasionnés à l'espace public. Enfin il convient de fixer les règles d'utilisation par le passage d'une convention d'occupation du domaine public. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces tarifs et d'approuver la convention d'occupation du domaine public par les forains.

MME BOUBY – Monsieur le Maire, je dois dire que je suis assez étonnée et cette délibération me fait poser plusieurs questions puisque l'année dernière déjà on l'avait eu, il me semble, enfin je pense qu'on était nombreux autour de la table : vous nous aviez expliqué qu'avec Sylvie DONCARLI vous étiez intervenu puisque les forains avaient essayé de venir en force sur ce parking et vous aviez dit qu'ils voulaient vous rencontrer mais qu'en aucun cas vous n'accepteriez qu'il y a de nouveau une fête foraine à cet endroit.

Donc déjà la première question : je me demande pourquoi vous avez changé d'avis ?

Ensuite, deuxième question : alors c'est vrai que ça a lieu pendant les vacances scolaires mais le parking est quand même utilisé par un paquet de gens. Donc, je voudrais savoir si vous avez trouvé une solution secondaire pour les Draveillois ?

Et enfin, troisième question, on sait que les fêtes foraines et puis vous en étiez quand vous étiez à la sécurité, peuvent générer des problèmes. Est-ce que vous avez prévu une sécurité supplémentaire ? Quels vont être les coûts de cette sécurité ? Et qui va prendre en charge la sécurité de cette fête foraine ?

M. LE MAIRE - Merci. Effectivement comme vous le dites, il va y avoir pendant les vacances, sur les 15 jours de vacances, prochaines vacances scolaires, des manèges pour enfants. Ce n'est pas une fête foraine, c'est des manèges pour enfants qui seront sur le parking.

On va neutraliser une partie du parking et ensuite il y aura une fête pour les enfants pendant 15 jours.

Pour savoir l'historique de tout ça, il faut savoir qu'il y a un an, ils ont voulu envahir le parking pour une fête. J'ai refusé. Je n'ai pas cédé à leurs désirs. Par contre j'ai la Préfecture qui m'a dit qu'effectivement il faudrait travailler avec eux. Et je leur ai dit que j'étais prêt à les rencontrer. Je l'ai rencontré je crois au mois de janvier. J'étais prêt à les rencontrer pour discuter des modalités afin d'organiser quelques manèges pour les enfants. A l'issue de cette rencontre, ils m'ont demandé de faire un accord avec eux pour 10 ans. J'ai refusé. Je leur ai dit que je fais un accord pour un an et en fonction de leur comportement on verrait la suite. Donc, ils vont venir. La Préfecture m'a rappelé. Parce que j'ai quand même une grosse pression aussi de la Préfecture là-dessus puisque nous n'accordions aucun cirque, on n'accordait absolument rien.

J'ai accepté et donc pendant 15 jours on va neutraliser les deux dernières parties du parking sur la gauche. Quand on regarde du centre administratif, la partie gauche, les deux rangées de la gauche vont être neutralisées afin de mettre des manèges pour enfants pendant 15 jours. Voilà ce que j'ai décidé et ce que j'ai fait, madame.

MME BOUBY - Et du coup le stationnement il va être reporté à quel endroit ?

M. LE MAIRE – C'est pendant les vacances, il y a beaucoup moins de voitures.

MME BOUBY – Donc vous n'avez pas prévu d'autres solutions ? Vous n'ouvrez pas, par exemple, le parking rue Marcelin Berthelot pour compenser ?

M. LE MAIRE – Non, rue Marcelin Berthelot, il n'est pas question d'ouvrir le parking rue Marcelin Berthelot.

Il faut savoir qu'un jour il va falloir prendre des décisions sur ce parking étant donné que c'est beaucoup des gens qui n'habitent pas Draveil qui viennent là parce qu'ils prennent le bus à côté et puis ils s'en vont à la gare parce qu'un parking à Juvisy c'est 550 euros par an pour quelqu'un qui n'est pas Juvisien.

A un moment, il va falloir trouver une solution pour éviter que tous ces gens viennent. Et ils commencent d'ailleurs même à envahir le parking du Théâtre. Des gens qui viennent et qui prennent le bus après pour aller à la gare et ce n'est pas des Draveillois. Il faudra prendre une solution et trouver une solution du moins là-dessus.

MME BOUBY – Effectivement, il faudra régler le problème. Mais il n'y a pas que des gens qui vont à la gare, il y a des gens qui consomment dans les commerces draveillois, il y a les employés qui travaillent au Centre administratif, les gens qui viennent faire leur passeport. Si plus personne ne peut y accéder.

M. LE MAIRE - Madame, j'ai déjà pris des dispositions dans ce sens-là. Etant donné que j'ai mis toute la partie haute du parking en zone bleu ça veut dire que j'ai protégé les commerces et j'ai tout protégé. Effectivement, j'ai mis la zone bleue, ce qui fait que les gens viennent, ils ont une heure et demi pour aller faire leurs courses et ils s'en vont. Je les ai protégés alors qu'avant ce n'était pas le cas.

Le personnel communal se mettait sur les premières places. Tout le monde arrivait, mettait sa voiture et allait prendre le train. Il fallait que les handicapés ou autres garaient leur voiture tout à fait en bas du parking et remontent à pied pour aller aux commerces. J'ai pallié ça en mettant une zone bleue sur la première partie du parking.

MME BOUBY - Ok. Ça veut dire que là, pendant la fête foraine, la zone bleue reste disponible pour les Draveillois ou pas ?

M. LE MAIRE - Il restera une partie de la zone bleue pour les Draveillois et c'est tout. Je suis en train de travailler là-dessus. Pour le jeudi et le dimanche, les camions au lieu de se garer sur le parking du marché, ils feront différemment comme on le faisait à une certaine époque puisqu'à une certaine époque, je ne sais pas si vous vous rappelez, tous les camions se garaient le long de Paris Jardin. A une certaine époque, les camions se garaient le long de Paris Jardins quand il y avait le stade et qu'il n'y avait pas les parkings à cette heure-là. Donc je suis en train de régler ça par arrêté municipal.

MME BOUBY - Ok. Et pour la sécurité donc vous allez mettre à disposition des agents ? Comment ça se passe ? La Police Municipale sera sur place ?

M. LE MAIRE - Madame, on n'a pas à être sur place en permanence. Déjà, le commissariat est à côté. J'ai discuté avec le commissaire. On travaille là-dessus avec la Police Municipale et le commissariat. Le commissariat est à 50 mètres de là. Donc on travaille ensemble et ils ont été tout à fait d'accord puisqu'ils avaient même encouragé à le faire pour éviter que l'on ait des installations sauvages sur ce parking. Ce qui allait se faire si je n'étais pas intervenu rapidement. Voilà madame. Merci.

M. BATTESTI – Dans le même registre mais sur un rapport différent. Pas par rapport à ça mais par rapport à l'autre cirque qui est sur un terrain privé sur le haut de Draveil. J'ai une petite question parce que je n'y suis pas allé, cela ne m'intéresse pas. Je crois qu'on avait voté quelque chose sur le bien-être animal ici par rapport au cirque et je crois que c'était Sylvie DONCARLI qui portait le dossier. On est d'accord. Je ne sais pas la nature de ce cirque : si c'est des gens où il y a que des clowns et il n'y a pas d'animaux. C'est ça ce que je voulais savoir.

M. LE MAIRE - Il n'y a pas d'animaux et ensuite ce n'est pas de la compétence de la Mairie. C'est un terrain privé.

M. BATTESTI – Oui par rapport aux animaux parce que j'ai vu un camion un peu particulier.

M. LA MAIRE – C'est privé. C'est VOURIOT qui est le propriétaire de tout le parking et qui loue à Weldom, c'est lui qui prend et qui laisse venir des cirques. Il y est venu deux fois deux cirques en peu de temps mais c'est leur décision à eux et je n'ai pas de pouvoir de les empêcher sur leur parking de ne pas laisser venir un cirque. La seule chose où je pourrais intervenir, comme le dit Thierry, c'est s'il y avait des animaux. Voilà.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 7 (Mme BOUBY, M. GUIN, Mme BAUCE, Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL (pouvoir de M. GUIGNARD))

Contre : 00

M. LE MAIRE – Donc, pour l'abstention, il faudra expliquer tout ça aux enfants.

M. GUIN - Trop facile de parler des enfants sur ce sujet-là, on n'est pas contre les enfants. Vous mélangez tout monsieur. Nous sommes contre le fait. On s'abstient c'est tout. On n'est pas contre, on s'abstient. Les enfants n'ont rien à voir là-dedans. Ne prenez pas les enfants en otages, s'il vous plaît. Un peu de respect pour les enfants.

M. LE MAIRE – Si je dis ça c'est parce que les parents viennent me voir en disant qu'il n'y a rien pour leurs enfants sur la commune. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les gens qui viennent me voir. Merci. Vous n'avez plus la parole.

DCM 25-10-094 Renouvellement de la convention tripartite de mise à disposition de terrain et de modules préfabriqués pour l'installation de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques

M. le Maire donne la parole à M. PAQUET

MME DONCARLI – Bonsoir à tous. Comme vous le savez, l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques (L'EMAP) de Draveil avait été incendiée lors des dernières émeutes urbaines fin juin 2023 et on avait mis en place, pour poursuivre l'activité de l'EMAP, une convention tripartite entre la Communauté d'agglo qui est le siège, le département de l'Essonne qui met à disposition 20 modules préfabriqués et en fait la 3^{ème} partie de la convention c'est la Ville. Il s'agit du renouvellement de cette convention tripartite, d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention pour un an encore.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-095 Modification du plan local d'urbanisme de la commune de Draveil : absence d'évaluation environnementale (application de l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme)

M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI

Mme DONCARLI – Il s'agit justement de l'application de cet article R104-33. En fait, dans le cadre de la modification de PLU qui est en cours, cette délibération a pour objet de prendre en compte l'avis de la MRAe qui s'est positionné en date du 15 septembre pour une dispense d'évaluation environnementale à réaliser.

Alors juste pour information, je voulais quand même vous parler de la modification qui était en cours. Cette modification de PLU, elle intervient essentiellement dans le cadre de l'adaptation au texte de loi paru depuis la publication de la loi climat et résilience qui était postérieure à notre dernière révision de PLU qui date maintenant de 2019.

Cette modification de PLU porte sur deux objectifs principaux qui sont la modification des dispositions réglementaires pour répondre aux objectifs de la loi climat et résilience et des modifications diverses et des corrections matérielles liées à l'ajustement du PLU.

Je peux éventuellement développer un petit peu si vous le souhaitez sur les modifications qui vont intervenir. C'est essentiellement le renforcement des normes de protection de pleine terre sur certains secteurs. Aujourd'hui on a par exemple 30% sur une parcelle. On va passer sur certains secteurs à 40-55%, c'est aussi pour mettre en place le ZAN. Il s'agit de préserver des formes urbaines et les caractéristiques architecturales et paysagères, de retravailler les règles d'accès au terrain, privilégier la plantation d'arbres de qualité en définissant une hauteur et un diamètre des arbres. Il s'agit d'intégrer aussi le principe de désinperméabilisation des espaces publics, également des espaces privés, de renforcer la dimension patrimoniale, de rendre opposable certaines dispositions de la charte de construction qui a été rédigée, de valoriser les berges de Seine, de renforcer la trame noire, faciliter les déplacements de la faune par rapport aux clôtures avec des dispositifs adaptés et affirmer le caractère inconstructible de la zone N qui n'était pas suffisamment défini dans notre PLU.

Et après, on a essentiellement des mises à jour des OAP qui ont été réalisées, des distances qui concernent les transitions harmonieuses entre les zones d'équipements et les zones pavillonnaires qu'on a revu pour ne pas avoir des immeubles qui se construisent trop proches éventuellement des parcelles privatives. Donc là, aujourd'hui on va simplement acter la position de la MRAe puisqu'en fait il s'agit d'une modification de PLU et pas une révision. Je tiens à le préciser. Et la MRAe ne nous demande pas de faire d'évaluation environnementale.

M. DAMERVAL - Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne contestons pas qu'un PLU doive évoluer. Mais ce qui pose problème ici en premier lieu c'est la méthode et le moment choisi.

Sur la méthode d'abord : cette modification a été conduite sans véritable concertation. Aucune réunion publique, aucune consultation préalable des habitants, aucune association environnementale invitée à travailler sur le fond du dossier. C'est une fois de plus une démarche fermée, descendante, où la population découvre les projets une fois ficelés. Pourtant, la loi Climat et Résilience invite justement à faire de la participation citoyenne un pilier de l'aménagement du territoire. Ici, on reste dans une vision d'un autre temps : on rédige, on affiche, et on communique.

Sur le calendrier ensuite : lancer une modification du PLU à quelques mois d'une élection municipale, c'est difficilement défendable.

Sous couvert de « protéger Draveil », vous cherchez en réalité à verrouiller le territoire dans une lecture du passé, pour figer votre passif et éviter que la prochaine équipe n'ouvre une réflexion collective sur l'avenir. C'est une révision de fin de mandat, plus politique qu'urbanistique, qui sert de support à une communication électorale plutôt qu'à une véritable stratégie d'aménagement durable.

Et puis, permettez-moi de relever l'ironie de la situation :

Après avoir rasé l'allée des Tilleuls, de l'avenue Marcellin-Berthelot, la Ville découvre soudain les vertus des « arbres remarquables » et des « alignements à protéger ».

On protège aujourd'hui sur le papier ce qu'on a détruit hier à la tronçonneuse. C'est un aveu, pas une politique.

De la même manière, on voit apparaître dans ce PLU des pages entières sur la « trame verte », la « trame noire », la « trame brune » — comme si ces notions venaient d'être inventées en 2025 où étaient issues de la loi climat et résilience !

Elles existent depuis quinze ans, et n'ont jamais inspiré la moindre action municipale concrète.

On ne rattrape pas quinze ans d'inaction écologique avec quelques paragraphes dans un règlement.

Le texte multiplie par ailleurs les contradictions : on prétend limiter l'extension au sol pour préserver la pleine terre, et on réduit la possibilité de surélévations.

On dénonce la bétonisation, mais on continue à l'encourager, simplement autrement.

Et pendant qu'on sanctuarise certaines zones pavillonnaires, on recule sur les exigences en matière de logements sociaux, accentuant l'entre-soi social au lieu de favoriser la mixité.

Autre paradoxe : on parle de qualité de vie, mais on envisage d'urbaniser des secteurs situés dans les zones les plus polluées de la ville, exposées au bruit et autres nuisances selon la carte du bruit. Autrement dit, on construit là où il faudrait protéger, et on protège là où il n'y a plus rien à construire.

Alors oui, il y a parfois des avancées dans cette révision.

La protection du Club d'Aviron, par exemple, va dans le bon sens. Mais elle arrive bien tard, après tant d'autres abandons et surtout après le refus de préemption que l'on paye très cher 20 ans plus tard. C'est une rustine patrimoniale sur un PLU sans vision.

En résumé, cette modification n'est pas une refondation, c'est un ravalement de façade sans rénovation énergétique car il oublie au passage l'électrification des usages.

Un document de communication, sans vision d'ensemble, sans cohérence, sans participation. Un PLU de fin de cycle, pas un projet de territoire.

Pour notre part, nous croyons qu'il est temps de repenser l'urbanisme de Draveil autour d'un vrai projet collectif : un projet de ville durable, accessible, mixte, où la nature et la justice sociale ne sont pas des mots dans un rapport, mais des réalités vécues par les habitants.

M. BATTESTI – Oui, juste pour le petit point SNHS parce que je sais que cela vous tient à cœur monsieur DAMERVAL. Je vais remettre les pieds dans le plat. On va se dire les choses clairement. Cette SCI qui date d'il y a 30 ans, on sait le pourquoi du comment. Je félicite ici aussi bien l'ancien Maire que celui qui est en poste actuellement de ne pas avoir cédé aux louanges. Parce que les louanges c'était des opérations justement immobilières de déloger une association qui a fêté son centenaire, qui performe dans toutes ses compétences dans lesquelles elles s'engagent. Donc oui, je donne quitus sur le fait de la protection de cette zone là comme beaucoup sur l'Île de loisirs d'ailleurs. Et vous le savez parce que vous êtes au SMAEG et sur quelques réunions que j'ai pu avoir avec Madame DONCARLI, de protéger toutes ces zones pour pas qu'on se retrouve justement avec des choses assez particulières qui pourraient pour l'avenir de nos enfants et nous-mêmes si on vit et Dieu nous prête vie assez longtemps se retrouver avec des choses assez particulières sur l'Île de loisirs. Donc on va dire qu'on est les gardiens du temple et on essaye de le garder bien à ce niveau-là concernant le SNHS et la base de loisirs.

MME DONCARLI – Oui, je voulais revenir sur les propos de Monsieur DAMERVAL. En fait, il y a deux choses.

Il s'agit d'une modification. On n'est pas dans le cadre de révision. Non. On ne va pas lancer, effectivement, et là je vous rejoins, à un an des élections, un processus de révision de PLU qui est un outil en urbanisme de travail qui s'élabore au moins sur deux années, qui casse le VAD sur lequel on revoit tout en termes de technique électorale. Je ne sais pas, comme je n'ai pas une boule de cristal, qui sera à la tête de cette équipe demain. Mais tout est possible. Si on révise le PLU, on ne bloque pas. Ce n'est pas parce qu'on va faire quelques petites modifications aujourd'hui. Et ces modifications, elles vont dans le sens justement de la loi Climat et Résilience. C'est des textes qu'on doit adapter.

Alors les révisions, les modifications, on ne les fait pas systématiquement sinon on ruinerait la Commune. Il faut savoir qu'une révision de PLU c'est quand même un billet pour la commune de 100 000 euros. Une petite modification c'est 30 000. Je veux dire qu'on le fait au fur et à mesure. Là je pense qu'il était temps de le faire notamment sur des terrains qui sont en danger comme celui du SNHS ou autre. Donc elle a été initiée il y a plusieurs mois parce qu'on travaille dessus. On ne s'est pas réveillé hier. Ce sont des processus qui sont longs sur lesquels on avance.

Et après juste pour vous indiquer, tout ce qui est révision, effectivement tout est débattu et délibéré au Conseil municipal. Une modification ce n'est pas prévu. On a communiqué à travers des supports. Je crois qu'effectivement la plupart des élus savent qu'on est quand même en modification PLU. C'est régulièrement communiqué. Il y a une enquête publique qui va être lancée je pense fin octobre début novembre. Et c'est encore à ce moment-là que les riverains pourront présenter leur avis.

Après en termes de leçon sur les concertations, sur les démarches etc... je pense que récemment on a quand même démontré, à travers plusieurs projets, que l'on mettait en place ces choses-là. Donc j'ai un petit peu de mal à entendre ça ce soir.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 29

Abstention : 00

Contre : 4 (Mme BELLAY, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL (pouvoir de M. GUIGNARD))

DCM 25-10-096 Prêt de salles communales à titre gracieux aux associations

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Bonsoir à tous. La Ville de Draveil a fait le choix de mettre à disposition des associations, à titre gracieux, son patrimoine communal et cette première délibération porte sur le prêt de salle communale à titre gratuit puisqu'il faut que nous le passions à chaque fois devant le Conseil Municipal. Puisque la préfecture le demande. Vous avez donc une liste d'associations qui en ont fait la demande et donc la principale délibération de ce soir consiste à autoriser monsieur le Maire à signer ces conventions de prêt. Merci.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-097 Prêt de salle aux associations et artistes exposant au Château de Villiers à titre gracieux

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Donc suite des délibérations cette fois-ci vous avez la liste des associations qui seront bénéficiaires du prêt du Château de Villiers à titre gracieux.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-098 Prêt de salle à titre gracieux aux associations des salles communales du Théâtre et du Café Cultures

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Troisième volet de la délibération. En fait, vous avez ici le prêt de salle à titre gracieux en ce qui concerne le Théâtre et le Café Cultures. Vous disposez des listes concernant le théâtre Donald Cardwell et des listes d'associations pour le Café Cultures.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Mme HIDRI s'absente à 20h22.

DCM 25-10-099 Attribution du nom « Léonard Bernstein » au conservatoire intercommunal de Draveil

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Merci. Les travaux de réhabilitation de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine sur la Maison Brandt, du pavillon et de l'Orangerie. Ils sont situés au 2 avenue de Villiers, ils sont en cours de finalisation. Il est prévu une installation des services dans ces nouveaux bâtiments au cours du premier trimestre 2026. En fait, on attend une période scolaire pour pouvoir déménager les locaux qui sont actuellement dans les autres bâtiments. Les services de l'agglomération et la Ville se sont concertés et je remercie la directrice du Conservatoire de nous avoir soumis et proposé le nom de Léonard Bernstein pour plusieurs raisons. Parce que par rapport au Conservatoire qui offre une multitude d'arts, ce compositeur, musicien, chef d'orchestre qui a créé West Side Story, correspondait tout à fait à la pluralité des disciplines qui sont proposées dans notre conservatoire intercommunal.

Je précise juste que le nom Léonard Bernstein c'est le nom du groupe entier et que la Maison Brandt gardera son nom Maison Brandt puisqu'elle est bien connue sous cette appellation depuis toujours par les Draveillois. Voilà et les salles de l'Orangerie resteront aussi intitulées comme elles le sont actuellement. Donc dans ce conservatoire nous aurons un théâtre de verdure, un parc ouvert au public et un bâtiment qui sera vraiment exceptionnel qui est très vaste avec une acoustique qui a été travaillée salle par salle.

MME BOUBY - Ça aurait été bien qu'on féminise un peu et qu'on donne un nom d'une compositrice ou d'une artiste musicale au Conservatoire parce qu'on a beaucoup d'hommes et beaucoup de noms de rue d'hommes. Voilà, c'est tout.

MME BELLAY - Avant de parler du nom proposé, je voudrais commencer par une réflexion symbolique sur ce que représente le fait de nommer un lieu public.

Attribuer un nom ce n'est jamais neutre : c'est choisir une mémoire, un héritage, une figure que l'on donne en exemple aux générations futures. Et dans cet héritage, les femmes restent encore trop souvent absentes. Nos rues, nos écoles, nos équipements culturels portent encore majoritairement des noms masculins.

Il est donc nécessaire, à chaque occasion, de rappeler notre responsabilité collective : féminiser notre toponymie, rendre visibles les créatrices, les chercheuses, les militantes, celles qui ont marqué notre histoire mais que l'histoire a souvent effacées.

C'est un engagement à poursuivre, et je veux le redire ici, même si le nom qui nous est soumis aujourd'hui n'entre pas dans cette logique de parité symbolique.

Mais le choix de Léonard Bernstein n'en demeure pas moins porteur de sens et d'universalité. Compositeur, chef d'orchestre, pédagogue, Bernstein a su faire de la musique un langage commun, un instrument de liberté.

Son œuvre emblématique, *West Side Story*, chef-d'œuvre de la comédie musicale, dépasse le divertissement : elle parle de jeunesse, d'identité, d'appartenance, de frontière sociale et culturelle.

Elle raconte l'histoire de jeunes enfermés dans leurs quartiers, pris dans des déterminismes qu'ils n'ont pas choisis, mais qui aspirent malgré tout à une vie meilleure.

Et c'est précisément cette aspiration que doit incarner un conservatoire.

À Draveil comme ailleurs, la culture doit être un levier d'émancipation. Un conservatoire n'est pas seulement un lieu d'excellence, c'est aussi un lieu de démocratisation culturelle : un lieu où toutes les jeunesse doivent pouvoir se croiser, se rencontrer, apprendre ensemble. Je veux le dire avec force : il nous faut veiller à ce que toutes les populations, y compris celles qui en sont aujourd'hui les plus éloignées, puissent accéder à ce futur conservatoire intercommunal.

C'est un enjeu de justice sociale, mais aussi de responsabilité budgétaire.

Car à l'heure où nos collectivités supportent des charges de plus en plus lourdes, chaque euro investi dans la culture doit contribuer à réduire les fractures, pas à les creuser.

Si nous voulons que ce bel équipement ait du sens, il doit être accessible — financièrement, géographiquement et socialement.

Donner le nom de Léonard Bernstein à ce lieu, c'est donc affirmer un idéal : celui d'une culture ouverte, vivante, populaire au sens noble du terme.

Un conservatoire qui, à l'image de Bernstein, ne sépare pas les genres, ne hiérarchise pas les talents, mais réunit les différences autour d'une même passion : la musique, la création, la transmission.

Alors oui, poursuivons le travail de féminisation de nos dénominations à venir, car la symbolique compte. Mais saluons aussi ce choix : celui d'un nom qui parle d'art, de jeunesse et d'émancipation.

Et faisons en sorte que ce futur conservatoire, au-delà de ses murs rénovés, soit véritablement un lieu ouvert à toutes et à tous, où chaque enfant, quel que soit son quartier ou son milieu, puisse trouver sa note, sa voix, et peut-être son avenir.

Madame HIDRI absente au vote.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

Mme HIDRI revient en séance à 20h27

DCM 25-10-100 Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel de la piscine Caneton pour l'activité aquagym seniors pour l'année scolaire 2025-2026

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI – Cette délibération a pour but d'approuver les termes d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel de la piscine Caneton. Cette convention définit donc les charges et les conditions que les parties s'obligent à exécuter chacune en ce qui concerne le cadre de l'activité aquagym destinée aux seniors draveillois retraités, organisée par le service des sports.

Victime de son succès, pour ceux qui étaient à la fête des sports, c'était le stand où il y avait 200 ou 300 mètres de queue. Donc on ne peut pas tous les ans satisfaire la demande tellement elle est nombreuse. Preuve que ça ne fonctionne pas trop mal. On va dire ça comme ça.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-101 Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et du personnel de la piscine Caneton pour l'année 2026

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI – C'est à peu près la même chose que ce que je viens de dire précédemment.

Là c'est pour des obligations d'exécution pour chaque partie pour la mise à disposition de créneaux pour les agents de la Ville durant leur pause méridienne. Parce que je pars du principe que quand on fait du sport on a une tête qui est pas mal derrière et quand on voit la tête des gens après c'est bien. Il y a beaucoup de femmes. Je dis ça pour faire allusion à la réflexion de tout à l'heure sur les rues. Il y a beaucoup de femmes qui viennent et il y a même des hommes qui se pètent le talon d'Achille quand ils viennent le midi. Voilà. Ça c'était une petite dédicace...

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-102 Subvention exceptionnelle destinée à l'association des Parents d'Elèves de Jules Ferry

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Oui c'est une subvention pour l'association des parents d'élèves de l'école Jules Ferry de 500 euros.

MME BOUBY – Juste une question : c'est lié à ce que vous avez mis sur la table, la bibliothèque ? c'est ça ? où c'est encore autre chose ?

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-103 Convention fixant les conditions de la mise en place au sein de la bibliothèque de l'école Jules Ferry, d'ateliers de lecture par l'association des parents d'élèves

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – L'association des parents d'élèves de l'école Jules Ferry a souhaité faire des interventions au sein de la bibliothèque de l'école, donc c'est une séance hebdomadaire pour un temps de lecture autonome. C'est pour favoriser la découverte, la fréquentation des bibliothèques, développer le goût de la lecture, l'imagination, la curiosité des enfants, tout un panel de choses.

Ils sont plusieurs intervenants. Pour qu'ils puissent être intervenants, il faut aussi une convention. Et en tout cas, la Ville est là pour les soutenir. C'est une très belle initiative.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 25-10-104 Tableau des effectifs

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Alors là cette délibération ce n'est pas pour créer de nouveaux postes. Ce sont des postes qui existent déjà à l'EMAP mais c'est pour rajouter des heures. Donc pour le premier poste d'assistant artistique c'était 4 heures et là c'est pour passer à 6h et le deuxième poste d'assistant artistique qui était pareil, là il passe à 13h. Donc on a augmenté de 4 heures.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

POINT INFORMATION

M. LE MAIRE - Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique et des lois sur la fonction publique, il m'appartient de pouvoir à tout moment mettre fin aux fonctions d'un agent occupant un emploi fonctionnel. Je souhaite donc vous informer de la décharge de fonctions de madame RASCAR BRIVAL, Directrice générale adjointe des services. Un arrêté sera pris suite à cette information et sera effectif dans un délai de trois mois à compter de l'annonce de la décharge de fonctions.

Maintenant, nous allons passer aux vœux et aux questions du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »

M. BATTESTI - Oui pardon, ce n'est pas très conventionnel mais est-ce que je peux dire deux/trois petits mots très rapidement ?

Un : Depuis quelques heures on a un champion du monde de moins de 18 ans au Judo. Je viens de l'apprendre là il y a quelques temps.

Deux : J'ai une petite satisfaction sur l'île de loisirs puisqu'en fait je ne vais pas rentrer trop dans les détails mais nous recouvrions des sommes dues par le prestataire après de longues batailles juridiques et c'est enfin en train de se faire. J'ai les documents, ça a été le trésorier payeur, tout a été fait. Donc les choses sont bien en route et les sommes commencent à tomber.

Par contre, j'ai une petite liste de courses monsieur le Maire pendant que j'y suis :

Notamment, parce que je sais que ça va être redondant concernant la plongée : on en avait parlé et je sais que vous avez fait des interventions mais il n'y a rien qui a bougé au niveau du Club de plongée historique de la ville. Je sais que vous avez fait les interventions, il n'y a pas d'attaque ni quoi que ce soit mais il ne faut rien lâcher tous autant que nous sommes. Le Club de plongée de la ville de Draveil c'est le GORFOU et aucun autre club. Quand je vois, parce que je n'ai pas pu y être parce que j'étais avec les avocats de la base de loisirs. L'autre jour, la Commission des sports de l'agglo où je vois qu'il y a des gratuités qui sont données à un autre club. Ça me pose un vrai problème intellectuel. Voilà, ça me pose un vrai problème.

Autre chose, bonne nouvelle. Jusqu'alors nous avions qu'une seule palme de la belle ville sportive. Je viens

de recevoir le texto juste là maintenant. Nous avons pour preuve que le sport ne fonctionne pas trop mal à Draveil. Nous venons de recevoir la deuxième palme pour cette année, pour l'année 2025. Ça tombe là tout juste.

Et puis il y a des choses qui fâchent, vous le savez, parce que vous savez comment je suis. Comment dirais-je. Je vais être poli parce qu'il y a la gent féminine.

Pour cette mendicité d'exhibitionnisme récurrent dans le centre-ville de Draveil, les déjections sans parler du reste dans le centre-ville de Draveil. Je sais que c'est très difficile à gérer, il y a des efforts qui ont été faits. Mais il faut vraiment qu'on trouve une solution parce que ça devient plus que problématique. La fermeture des magasins parce que des magasins qui vendent de l'alcool à 20h30 ça continue. Moi je le vois le soir. Je pense qu'on est plusieurs autour de la table à le voir. Il y a des rassemblements dans le centre-ville de Draveil et ça va mal finir. On va avoir des problèmes à régler d'ici peu. Et je sais que vous n'y êtes pour rien mais je dis les choses. C'était les petits points du soir. Merci.

M. LE MAIRE - Je vais vous répondre monsieur BATTESTI.

Par rapport aux boissons, j'ai pris un arrêté il y a 15 jours ou trois semaines stipulant que les consommations de boissons sont interdites sur la place du centre-ville ainsi que dans une dizaine de rues à proximité des écoles. L'arrêté a été pris. Je demande à la Police Municipale et à la Police Nationale de faire respecter cet arrêté.

Ensuite concernant les débits de boissons : effectivement les magasins sont ouverts très tard, je me suis renseigné dans des communes avoisinantes dont en particulier sur Evry et ils m'ont dit, et la Préfecture a répondu la même chose : « vous ne pouvez rien faire sur la fermeture à partir du moment où il n'y a pas de plainte des riverains ».

Je reçois des riverains et je leur dis de faire des plaintes mais il n'y en a aucun qui veut écrire. La seule chose que je peux faire c'est contrôler quand il est 22 heures, faire contrôler par la Police Nationale ou faire des soirées exceptionnelles avec mes services de la Police Municipale pour constater qu'ils vendent de l'alcool. A ce moment-là, je peux les faire fermer. Et je l'ai déjà fait une fois.

Ce que je veux dire c'est qu'il faudrait que le voisinage de ces établissements fasse des pétitions. Si on avait des pétitions, j'aurais moyen d'intervenir et de voir avec la Préfecture pour prendre des dispositions. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Alors j'ai pris des dispositions concernant l'alcool. Ça commence à marcher sur le Centre-ville et je demande qu'on étende ça au niveau de toute la commune.

M. BATTESTI – Je ne sais pas et je ne suis pas commerçant : Est-ce qu'il n'y a pas une certaine forme de concurrence déloyale par rapport aux commerces installés puisqu'en fait ils font profit d'un temps d'ouverture que les autres n'ont pas. Alors, est-ce qu'ils s'octroient ce droit ou est-ce qu'on a le droit d'ouvrir jusqu'à minuit ou une heure du matin ? Mais je ne pense pas. C'est peut-être à ce niveau-là, au niveau de la concurrence ou au niveau de ... je ne sais pas. Parce que je sais que Corbeil l'a fait. Ça c'est sûr et certain. Ils ont fait un couvre-feu.

M. LE MAIRE – Justement, je me suis renseigné à Corbeil et ils m'ont dit qu'il y avait des plaintes de voisinage et qu'ils ont fait faire des pétitions. Il faut faire des pétitions par ces gens-là pour que je puisse prendre des dispositions. Parce que si je n'ai pas de pétitions, la Préfecture ne répond pas à ma demande.

M. GUIN – Nous avions à une époque une plainte de parents dont l'enfant avait consommé de l'alcool, mineur certes, mais il y avait vraiment une vente d'alcool à mineur. Il y avait une plainte qui était partie en Préfecture. Je pense que ça n'a rien donné.

J'entends ce que vous dites quant au fait que les gens ne portent pas souvent plainte et qu'on attend des retours de la Préfecture mais là pour le coup, nous avions vraiment une plainte sous couverte de madame N. puisque nous avions examiné la chose ensemble. Il y a vraiment une plainte qui avait été déposée et qui avait

été transmise à la Préfecture. Nous avions le pouvoir de faire fermer un établissement qui vendait de l'alcool si la Préfecture avait bougé. En plus de vendre de l'alcool après 22h et en plus d'avoir vendu de l'alcool à des mineurs. Donc je pense qu'il faut faire remonter au créneau par rapport à la Préfecture.

Et je me permets d'ajouter un détail, nous avions à peu près trois à quatre individus constamment saouls sur la place, parfois exhibitionnistes. Et comme dit monsieur BATTESTI qui ont choisi ce petit bosquet derrière les statues pour déféquer et autres. L'autre soir j'en ai compté 12 et je n'exagère pas. J'en ai compté 12. Ils sont autour des statues et ils sont en train de s'installer derrière la halle et près de la fontaine.

M. LE MAIRE - Par rapport aux statues, effectivement, j'ai fait mettre un EDR sur tout le tour afin qu'ils n'y accèdent plus. Et maintenant, je demande à la Police Municipale de passer tous les jours et de verbaliser et à la Police Nationale.

J'ai reçu le commissaire en disant que c'était intolérable et qu'il fallait que les fonctionnaires de la Police Nationale fassent comme nous pour empêcher d'avoir des boissons. Après pour les boissons, c'est des parents qui disent que des boissons alcoolisées ont été vendues à leurs enfants. Moi je veux bien mais il n'y a pas eu de plainte au commissariat.

M. BATTESTI – Le problème c'est que ça se déplace aussi dans le Centre-ville vers le vétérinaire. Moi je suis passé l'autre soir, je me suis arrêté. Et on va dire que j'ai discuté sérieusement avec deux, trois personnes qu'il y avait là pour leur dire de partir parce que ça allait dégénérer avec d'autres personnes qui arrivaient notamment un couple avec une jeune fille. Et moi, dans nos fonctions respectives qu'on a tous, c'est l'inquiétude que j'ai. On va avoir un problème à gérer et vous serez responsable de rien. On est bien d'accord sur le fait. Mais il y a un vrai sujet parce que quand les gens sont à trois ou quatre grammes, il y en a, ils ne savent pas se tenir dans tous les sens du terme.

Voilà, moi j'ai une vraie inquiétude avec ça. Vraiment. J'ai une vraie inquiétude avec ça parce que là on est sur des gens qui sont avec des substances chimiques et alcooliques.

M. LE MAIRE - Mais ne dites pas ça. J'ai des responsabilités en tant que Maire de la commune, j'ai des responsabilités dans ce domaine-là.

M. BATTESTI - Je ne vous dis pas l'inverse, ce n'est pas ce que je dis. Je sais très bien que vous ne pouvez pas être derrière tout le monde et que la police ne peut pas y être. Mais il faut qu'on trouve un système parce que là c'est plus possible. On va avoir un vrai problème.

M. LE MAIRE - Maintenant avec l'arrêté que j'ai fait, on peut verbaliser justement l'état d'ébriété. Justement, il faut que je revoie le commissaire afin qu'on ait vraiment des contrôles permanents de tout cela. Mais je travaille là-dessus.

Ensuite, on va passer aux vœux. Il y a deux vœux du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » :

Vœu n°1 : Plantation d'un « Arbre de la Fraternité » à Draveil, symbole de tolérance et de lutte contre tous les racismes

M. DAMERVAL – Mes chers collègues, l'objet de ce vœu est donc la plantation d'un « Arbre de la Fraternité » à Draveil, symbole de tolérance et de la lutte contre tous les racismes. Ainsi, on appelle au Conseil municipal de Draveil :

Considérant que la Constitution de la Ve République a placé en tête de son texte l'article 1er, qui énonce : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », afin que puisse se réaliser l'article 2, qui proclame : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité" » ;

Considérant que ces principes et ces valeurs, indissociables les uns des autres, fondent notre pacte républicain et commandent à chaque commune de les faire vivre au quotidien dans ses actes, ses symboles et ses engagements ;

Considérant que, dès 1789, les communes de France ont planté des Arbres de la Liberté, devenus des symboles de la République naissante, de son idéal d'émancipation et de fraternité entre les citoyens ;

Considérant qu'en août 2025, à Épinay-sur-Seine, un arbre planté en mémoire d'Ilan Halimi — jeune Français de confession juive, séquestré, torturé et assassiné en 2006 à l'âge de 23 ans parce qu'il était juif — a été abattu en pleine nuit, suscitant une indignation unanime des responsables politiques et un vaste mouvement d'émotion dans tout le pays ;

Considérant qu'en 2019 déjà, deux arbres plantés à Sainte-Geneviève-des-Bois, commune de notre département où Ilan Halimi avait été retrouvé agonisant, avaient été sciés avant d'être replantés, confirmant combien ces symboles de mémoire restent des cibles pour la haine antisémite ;

Considérant qu'au-delà de l'émotion, ces actes imposent une réponse civique et républicaine, fondée sur la mémoire, la tolérance et la fraternité ;

Le Conseil municipal de Draveil émet le vœu :

- qu'un "Arbre de la Fraternité" soit planté à Draveil, dans un lieu public et visible, en hommage à toutes les victimes du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de haine et de discrimination ;
- que cet arbre soit accompagné d'une plaque commémorative rappelant la devise républicaine et la vocation universelle de la fraternité et de l'égalité, au cœur du pacte républicain ;
- que cette initiative soit menée en lien avec les établissements scolaires, les associations, les représentants des cultes et les habitants, afin d'en faire un moment collectif d'éducation et de transmission ;
- que la Ville s'engage à inscrire cette démarche dans la durée, par des actions éducatives, citoyennes et culturelles favorisant la tolérance et la lutte contre toutes les formes de racisme et de haine.

Planter un Arbre de la Fraternité à Draveil, c'est incarner la convergence de ces principes constitutionnels dans un geste symbolique et concret.

Mme JOURDANNEAU FORT – Merci monsieur DAMERVAL. Merci pour ce vœu. Vous connaissez peut-être l'adage : « à la Sainte-Catherine, tout prend racine... », c'est le 25 novembre. Et il n'aura échappé à personne que nous sommes à quelques mois des élections municipales, et que ce geste, même s'il est beau, honorable, revêt aujourd'hui un caractère éminemment politique qui devra attendre.

Au-delà du symbole – que nous connaissons bien et que nous avons déjà utilisé à Draveil. Nous avons déjà un arbre de laïcité qui est planté -, nous partageons bien sûr l'attachement à la fraternité et à la tolérance. Mais ces valeurs ne se résument pas à la plantation d'un arbre : elles se vivent et se traduisent au quotidien dans nos actions, nos paroles et nos choix politiques.

L'important n'est pas de multiplier les gestes symboliques en période électorale, mais d'appliquer chaque jour des idées d'unité plutôt que de clivage, contrairement à ce que certains partis tentent de faire à des fins purement électorales.

C'est dans cet esprit d'unité réelle, vécue et partagée, que nous appliquerons j'espère votre vœu et que nous espérons pouvoir planter cet arbre, ce deuxième arbre un jour.

M. BATTESTI – Qu'est ce qui nous empêcherait si c'est tout le monde, si c'est tous les gens qui peuvent prétendre à des fonctions collectives ou quoi que ce soit, on s'en fiche ? Ça m'a interpelé.

Vœu n°2 : pour une mise à disposition équitable des outils et documents produits par les services municipaux à l'ensemble des élus municipaux

M. DAMERVAL - Le Conseil municipal de Draveil,

Considérant que le bon exercice du mandat d'élu repose sur un accès équitable à l'information ;

Considérant que les services municipaux, en tant qu'administration publique, produisent de nombreux outils et documents destinés à faciliter la gestion communale et la participation des élus à la vie locale ;

Considérant que lors d'une séance récente du Conseil municipal, Monsieur le Maire a évoqué l'existence d'un outil intitulé « Planning des manifestations », mis à jour par les services municipaux pour coordonner la présence des élus de la majorité lors des événements publics de la commune ;

Considérant que cet outil, pourtant produit par les services municipaux, n'est pas communiqué aux élus d'opposition, ce qui constitue une rupture du principe d'égalité entre élus au sein du Conseil municipal ;

Considérant que cette asymétrie d'accès à l'information nuit à l'exercice du mandat des élus d'opposition, qui ne peuvent être correctement informés ni s'organiser pour assurer leur présence lors des temps de représentation municipale ;

Le Conseil municipal de Draveil émet le vœu :

- que l'ensemble des outils et documents produits par les services municipaux à destination des élus — notamment le Planning des manifestations — soient mis à disposition de tous les membres du Conseil municipal, sans distinction de groupe ou d'appartenance politique ;
- que cette mise à disposition intervienne dans les meilleurs délais, selon des modalités simples, transparentes et accessibles à tous ;
- que cette pratique devienne la règle pour l'ensemble des productions administratives destinées à faciliter l'exercice du mandat local, dans un esprit de transparence, d'égalité républicaine et de respect du pluralisme démocratique.

M. LE MAIRE - Ce vœu reprend quasiment mot pour mot la motion présentée le 7 août dernier. Nous avions répondu en détail à ce moment-là, et rien n'a changé depuis.

L'information sur les évènements municipaux est largement partagée :

- Tous les évènements ouverts au public sont publiés dans l'agenda du site internet de la Ville, avec anticipation, et relayés sur les réseaux sociaux de la commune.
- Les services diffusent également, par mail ou invitation, les principaux temps forts à destination des élus, lorsqu'ils ont un caractère officiel ou protocolaire.

Le fameux « planning des manifestations » évoqué n'est pas un document formel ou public, mais un outil de travail interne.

Nous ne donnerons donc pas suite à ce vœu, qui reprend exactement le même objet que la motion déjà rejetée cet été.

M. DAMERVAL - En application de l'article L2121-29 alinéa 4 du CGCT. L'émission de vœux se fait par vote et le vote des vœux qui sont ainsi faits sont des actes non décisionnels au sens du CGCT mais ils doivent être votés. Donc je vais vous demander un vote sur le premier vœu et sur ce vœu. Et d'ailleurs sur ce premier vœu, au regard des réactions dans votre majorité, je vais demander à ce que ce soit un scrutin public où chacun assume le fait de dire qu'il ne veut pas planter un arbre de la fraternité dans notre commune.

M. LE MAIRE - Il n'y a pas de vote. Ça n'a pas été inscrit à l'ordre du jour donc on n'a pas de vote.

M. DAMERVAL – Ils ont été envoyé en temps et en heure. C'est à vous de l'inscrire à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, rappel à la loi : lorsque nous vous envoyons des vœux qui sont envoyés dans les délais impartis de 72 heures prévues par notre règlement intérieur, il vous tient de les inscrire à l'ordre du jour, de les diffuser à l'ensemble des élus présents et de les mettre au vote.

M. LE MAIRE – Les vœux, ce n'est pas une obligation de les voter.

M. DAMERVAL – Vous avez le droit de voter contre. Je suis tout à fait d'accord avec vous mais assumez-le.

M. LE MAIRE – Donc nous ne voterons pas.

Question orale n°1 : Prolifération des oies bernaches et gestion écologique des espaces publics

M. DAMERVAL - Monsieur le Maire,

Au nom du groupe Draveil Transition démocratique, écologique et sociale, nous souhaitons revenir sur un sujet qui a récemment fait la une de la presse locale : la situation préoccupante du stade Alain-Fournier, envahi par les fientes d'oies bernaches, au point d'en compromettre l'usage par les sportifs, les scolaires et les familles.

Chacun mesure l'ampleur des nuisances sanitaires et environnementales que cela représente. Pourtant, cette situation n'a rien d'une surprise : le phénomène est récurrent et avait déjà été observé, notamment sur l'Île de loisirs.

Depuis plusieurs années, des mesures préventives existent ailleurs pour réguler ces populations, notamment la stérilisation des œufs, méthode reconnue par les services de l'État et mise en œuvre dans de nombreuses communes.

Faute d'avoir agi à temps, la Ville se retrouve aujourd'hui dans une logique de réaction d'urgence, plutôt que dans une gestion écologique anticipée et durable. Cette situation interroge sur la cohérence globale de la politique municipale en matière de biodiversité et de coexistence avec la faune sauvage.

Nos questions sont donc les suivantes :

1. Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas anticipé cette prolifération, alors que le phénomène est désormais bien connu ?
2. La Municipalité envisage-t-elle d'adopter une véritable stratégie préventive et concertée, associant notamment les associations environnementales indépendantes du territoire, afin d'élaborer un plan de gestion durable des oies bernaches, conciliant protection de la biodiversité et usage public serein des espaces ?

Au-delà du seul cas du stade Fournier, il s'agit d'un enjeu écologique et sanitaire global : celui d'une ville capable de concilier respect du vivant et qualité de vie de ses habitants.

M. LE MAIRE – Le suivi des bernaches n'est pas une improvisation : la Ville travaille sur ce sujet depuis plusieurs mois, en lien étroit avec les services de l'Etat, testant toutes les méthodes alternatives – dispositifs visuels, sonores, chasses manuelles – sans effet durable. Il est donc pour le moins curieux d'entendre certains prétendre que la Ville n'a pas anticipé la situation, alors que chaque étape a été suivie avec rigueur et transparence. Il faut savoir que les bernaches ne sont pas sur la commune, elles viennent sur la commune et en particulier sur les stades et sur la piste d'athlétisme.

Face à la dégradation sanitaire des terrains, notamment fréquentés par des enfants, la Préfecture a été saisie. C'est elle qui a mandaté le louvetier – c'est la personne compétente pour cela – conduit l'expertise et défini les mesures à mettre en œuvre. La Ville agit strictement dans le cadre arrêté par la Préfecture et sous son contrôle, contrairement aux accusations parfois simplistes de ceux qui jugent sans connaître les faits.

Cette régulation, que nous n'avons pas souhaitée mais qui s'imposait pour des raisons de salubrité publique, a été menée selon les règles, dans le respect des procédures et du bien-être des Draveillois.

Parallèlement, nous poursuivons notre travail avec la Préfecture, la Région et l'Île de loisirs pour traiter le problème à la source. Là où d'autres se contentent de critiques faciles, la Ville reste pleinement mobilisée, proactive et responsable.

Il faut savoir qu'à cela la presse en a fait un écho. J'ai reçu l'appel de deux ou trois Maires de Seine et Marne qui m'ont demandé comment j'avais fait, comment j'avais réussi. Je leur ai dit qu'ils fassent comme moi, qu'ils travaillent en direct avec la Préfecture et le louvetier et qu'effectivement des dispositions seront prises par la Préfecture, par la Préfète et pas par le Maire. Et ils m'ont remercié car ils m'ont rappelé pour me dire qu'ils sont rentrés en contact avec le Préfet en Seine-et-Marne pour régler ce problème.

Voilà ce que je voulais dire.

J'ai travaillé dessus. Ça n'a pas été aussi vite que je le voulais parce que quand j'ai contacté la Préfète, elle m'a dit que les louvetiers n'étaient pas là en juillet et mi-août et qu'ils viendraient me rencontrer afin qu'on mette ce dispositif en place. Il n'y a pas de prédateur pour les oies, il n'y a pas de prédateur pour les renards, il n'y a pas de prédateur pour les sangliers et il n'y a pas de prédateur aussi pour les chevreuils et le système, c'est la régulation que l'on fait par la Préfecture. La Préfecture décide pour chaque espèce animale la régulation afin que l'on ne soit pas dépassé par le nombre d'animaux.

Voilà ce que je veux dire et j'ai travaillé dans ce sens-là comme ça aurait dû être fait et je n'ai pas de reproches à avoir. Quand vous regardez sur Facebook, on a tué 150 oies, chacun raconte sa vie et raconte n'importe quoi. J'ai l'habitude maintenant. Je vous remercie.

M. BATTESTI – Concernant les bernaches

Concernant les bernaches et l'île de loisirs, ce n'est pas de l'île de loisirs qu'elles viennent à la base, c'est l'humain qui a introduit les bernaches, c'est l'humain qui a eu à s'occuper de bernache et à s'en servir d'oiseau d'ornement. Une bernache c'est deux portées par an et six petits par portée. Donc tout jeune. Aujourd'hui vous avez 30 ou 40 couples qui naviguaient entre Soisy-sur-Seine parce que je connais très bien la ville de Soisy et le club de foot de là-bas. Le golf, j'ai des images parce que j'ai des gens qui m'ont envoyé des images, le golf un peu plus haut, c'est 400 oiseaux, 400 oiseaux qui ravagent tout, 400 oiseaux qui sont des espèces qui détruisent toutes les autochtones. Tout. Tout est détruit. Regardez sur la base de loisirs, il commence à ravoir un couple de cygnes. Ça fait fuir tous les autres oiseaux.

Donc il y a un vrai sujet. Je ne vais pas aller sur le fond par rapport à votre question, je parle du volatile en tant que tel c'est 6 kg et ça vit 25 ans. Sortez votre calculatrice et regardez ce que ça donne avec une dizaine de couples sur une dizaine d'années. Il y aura plus d'oies bernaches que de Draveillois bientôt.

Vous voyez ce que je veux dire ? il y a un vrai sujet. L'homme a fait des bêtises. Il faut qu'il les répare. Et malheureusement ça finit toujours mal pour l'animal. Voilà comme ça je suis clair dans mes propos, dans tous les sens du terme. Je préfère qu'il y ait moins de bernaches et que je n'ai pas un gamin au foot, à l'athlétisme scolaire qui soit trouvé avec une fracture du bras ou d'une clavicule ou d'une pseudo infection. On ne sera pas d'où ça vient parce qu'il ne faut pas oublier que le meilleur transporteur de la grippe aviaire c'est quand même les volatiles. Voilà donc faut quand même avoir quelques notions de base qui sont la priorisation de nos enfants. Voilà même si c'est très déplaisant des fois la manière qui peut être employée mais il n'y en a pas d'autre. Malheureusement, on est bien obligé. Voilà.

Question orale n°2 : Pass' Local : ne coupez pas le ticket solidaire !

Mme CASAL PASCOAL – Monsieur le Maire,

Au nom du groupe Draveil Transition démocratique, écologique et sociale, nous souhaitons vous interroger sur deux sujets d'intérêt direct pour les habitants de Draveil et plus largement pour l'ensemble du territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

Tout d'abord, de nombreuses rumeurs circulent au sujet du Pass'Local, dispositif de transport destiné aux personnes de 65 ans et plus.

Il serait, selon ces rumeurs, supprimé ou fortement restreint dans le cadre de la modernisation de la billettique.

Monsieur le Maire, en tant que vice-président de la Communauté d'agglomération, pouvez-vous :

- Nous confirmer si ces rumeurs reposent sur un fondement réel ?

- Et, le cas échéant, nous préciser les raisons d'une telle évolution — qu'elles soient financières, techniques ou liées à des orientations d'Île-de-France Mobilités ?

À l'inverse, si ces rumeurs sont infondées, pouvez-vous rassurer les usagers quant au maintien intégral et continu de ce dispositif social, indispensable pour de nombreux seniors du territoire ?

Par ailleurs, nous souhaitons également vous interroger sur la récente réorganisation du réseau de bus de la CAVYVS, mise en place le 3 mars 2025 — avec changement de numérotation et refonte des lignes.

Sur ce sujet, plusieurs usagers nous ont fait part de dysfonctionnements, de trajets rallongés, ou d'une perte de lisibilité du réseau.

Nous souhaiterions donc savoir :

1. Quels indicateurs de suivi ou retours d'usagers la collectivité a-t-elle recueillis depuis cette réforme (effets positifs, difficultés, ajustements déjà opérés) ?
2. Quelles améliorations ou corrections sont envisagées pour remédier aux problèmes constatés — notamment en matière de fréquence, de desserte ou de numérotation ?

Monsieur le Maire, ces deux sujets — la préservation du Pass' Local et la qualité du réseau de bus — touchent directement à la vie quotidienne, à la mobilité et à la justice sociale dans notre territoire. Nous vous remercions par avance pour vos réponses précises et rassurantes.

M. LE MAIRE — Contrairement aux rumeurs que certains aiment diffuser sans se renseigner, le Pass' Local n'est pas supprimé. Je suis personnellement le dossier depuis son lancement, et il a au contraire connu une forte croissance, passant de 3 612 à plus de 5 000 bénéficiaires en trois ans. Son maintien est assuré, et tout ajustement futur se fera dans la concertation avec nos partenaires, pour rester juste et efficace.

Pour le réseau de bus, la restructuration du 3 mars 2025 a été suivie de très près par mes services et moi-même. Des corrections ont déjà été apportées. J'ai fait des interventions concernant le bus qui passait par Eugène Delacroix, le 4116 pour ma collègue qui s'en est occupée avec moi.

Donc, le 4116 repassera par le Centre-Ville contrairement à ce qui avait été fait c'est-à-dire le retrait du passage par le Centre-Ville. Des corrections ont déjà été apportées, d'autres suivront, tout en écoutant les usagers.

Ceux qui critiquent aujourd'hui sans connaître le suivi réel des dossiers feraient mieux de venir constater le travail effectué avant de diffuser leurs rumeurs.

Les prochaines modifications, il y a déjà eu des modifications, les prochaines modifications seront appliquées le 5 novembre pour justement le 4116.

Question orale n°3 : Trop peu d'affiches pour tant d'idées !

Mme BELLAY — Monsieur le Maire,

Au nom du groupe Draveil Transition démocratique, écologique et sociale, nous souhaitons attirer votre attention sur la répartition actuelle des panneaux d'expression libre dans notre commune.

À ce jour, cinq panneaux sont installés principalement en centre-ville — près du cimetière de Sénart, à Oberkirch, au Café Cultures, à la Poste et aux Mousseaux.

S'ils jouent un rôle essentiel pour la liberté d'expression et l'information citoyenne, plusieurs quartiers de Draveil en sont pourtant totalement dépourvus : Champlosay, les Mazières, la Villa, Mainville ou encore les Bergeries.

Cette situation pose une question simple mais fondamentale : tous les Draveillois ont-ils le même accès à l'information et à l'expression publique ?

Dans ce contexte, nous souhaitons poser deux questions précises :

1. Quel est le nombre de panneaux d'expression libre recommandé pour une commune de la taille de Draveil (environ 30 000 habitants), selon les textes ou les bonnes pratiques observées dans des villes

comparables ?

2. La Municipalité envisage-t-elle d'étendre et de mieux répartir ces panneaux sur l'ensemble du territoire communal, afin que chaque quartier puisse bénéficier de ce droit d'expression locale ?

Il s'agit d'un enjeu démocratique de proximité : permettre à chaque citoyen, où qu'il vive à Draveil, de s'informer et de s'exprimer librement.

M. LE MAIRE – A Draveil, nous disposons de 5 panneaux de plus de 4 m² chacun, répartis sur toute la commune. La surface totale couverte, combinée à la répartition stratégique, respecte pleinement les obligations légales, qui exigent notamment que tout habitant se trouve à moins d'1 km d'un panneau. Cela c'est pour les villes de moins de 30 000 habitants. On a les textes et l'implantation. C'est monsieur BATTESTI qui s'en était occupé à l'époque.

Si l'opposition s'était renseignée, elle saurait que la loi ne se base pas sur le nombre de panneaux mais sur la surface totale à couvrir, ainsi que sur l'accessibilité pour tous les habitants. Nos emplacements ont été choisis pour garantir un accès équitable à l'information et à l'expression citoyenne dans tous les quartiers, et ce dispositif est suivi personnellement par mes services et par moi-même depuis 2018, dans le cadre du marché notifié jusqu'en 2030. Nous avons un marché pour cela et nous l'avons notifié jusqu'en 2030.

En résumé : tous les Draveillois ont un accès complet à l'information et à l'expression libre, et ceux qui prétendent le contraire montrent qu'ils ignorent totalement la réalité du terrain et le suivi rigoureux que nous menons depuis des années.

C'est vrai qu'il y en a qui ne trouvent pas assez de panneaux, c'est pour ça que ça colle partout. Merci quand même à ceux qui collent partout : sur les poteaux, sur les feux rouges et sur tout. Je vous remercie de ce que vous faites. Vous critiquez les panneaux mais vous en mettez partout. La propreté de la ville ça existe.

M. BATTESTI – En complément de ce que vient de dire le Maire, c'est ce qui animait un petit peu le fond des choses aussi. C'est qu'on se retrouvait aussi à une époque avec tous les n'importe quoi collé n'importe comment.

Comme je sais que vous êtes très sensible à l'écologie, le papier et la sauvegarde des arbres - comme moi d'ailleurs - et qu'on est plus maintenant sur une âme de numérique et de moins en moins les gens regardent de moins en moins les panneaux et préfèrent aller directement sur Internet. Forcément on se rejoindra comme quoi c'est un support qui est idéal, on va sur l'Internet et on aura toutes les informations requises sur tous les sujets et toutes les solutions.

MME CASAL PASCOAL – Tout le monde ne va pas sur internet.

M. BATTESTI - Alors je connais cette réponse là parce que ça fait quelques années que je veux que j'aie souvent eu cette réponse-là. Personne ne va sur internet, tout le monde a des iPhone dernier modèle. Tout le monde va sur Internet pour du ludique, pour du pseudo ludique, pour tout un tas de choses. Le peu de gens qui ne vont pas sur internet, ils ont des supports soit le téléphone des enfants soit le téléphone, il y a tout le temps matière, quand on veut l'information, on l'a toujours. Donc l'excuse de dire c'est parce qu'il manque des panneaux, qu'il faut rajouter des panneaux parce qu'on n'a pas accès à l'information. Je ne suis même pas certain que certains lisent les panneaux qu'il y a déjà sur place.

Le Centre administratif a par exemple une fonction avec un panneau particulier. Il y a plein de choses. Il y a plein d'avis, de procès, de mariage... Ce n'est jamais lu mais on a l'obligation de le faire, donc on le fait. Donc là vous avez des panneaux à disposition qui sont sous-exploités ou alors toujours pour les mêmes.

M. DAMERVAL – Vous venez de confondre affichage administratif et affichage public point 1. Et point 2, sur internet vous avez des algorithmes, monsieur. Je vous encourage à lire les rapports qui y ont été publiés.

M. BATTESTI – Non, c'était juste pour parler de la lecture et de la non lecture des documents. Je sais bien

faire le distinguo entre un affichage administratif et un affichage public.

M. DAMERVAL - Sur internet aujourd'hui vous avez des algorithmes et vous laissez ça donc à des majeurs et des seniors qui ne sont pas forcément des utilisateurs courants et compréhensifs de cette question d'algorithme et donc vous avez aujourd'hui la reproduction de stéréotypes qui sont absolument nocifs sur internet et ce n'est pas forcément le système qu'on encourage pour la démocratie. On est plutôt pour une démocratie directe et participative plutôt que de se référer uniquement à internet. On peut trouver tout et son contraire comme dirait Monsieur le Maire qui s'en plaint régulièrement de ce qu'il peut lire sur les sites internet.

MME DONCARLI – En clair, on parle de pollution visuelle. Moi cette considération à géométrie variable ça me choque parce que voyez-vous en ce moment on est en RLP. On a fait une présentation du RLP que vous avez vivement critiquée parce qu'il n'était pas assez restrictif. Le RLP, justement, ça consiste à éviter d'avoir de la pollution visuelle, des panneaux partout, etc. En revanche, quand il s'agit effectivement de coller des panneaux de la CGT ou de la propagande électorale ou autre chose, là vous êtes tout à fait pour. A un moment donné, il faudrait un petit peu de cohérence et de colonne vertébrale parce que vu les propos que vous avez eu sur le RLP qui n'était pas suffisamment restrictif, il faut savoir quoi.

Question orale n°4 : La faim justifie les moyens.

Mme CASAL PASCOAL – Monsieur le Maire,

Au nom du groupe Draveil Transition démocratique, écologique et sociale, nous souhaitons attirer votre attention sur une préoccupation qui nous revient régulièrement du terrain : la quantité des repas servis dans les cantines scolaires.

De nombreux parents nous signalent que les portions sont souvent trop limitées. Résultat : des enfants sortent de la cantine sans être rassasiés. Or, pour un nombre non négligeable d'élèves à Draveil, le repas du midi est parfois le seul repas complet et équilibré de la journée. Ce n'est donc pas une simple question de confort, mais un enjeu de santé publique, de justice sociale et d'égalité des chances.

Nous estimons qu'aucun enfant ne devrait quitter la cantine en ayant faim. C'est pourquoi nous souhaitons savoir :

- Quelles mesures concrètes la Municipalité entend-elle prendre pour garantir que chaque enfant bénéficie d'un repas suffisamment copieux et équilibré ?
- Envisagez-vous une réévaluation des grammages des portions ?
- La généralisation de la possibilité d'une double portion pour les enfants qui en ont besoin ?
- Et un contrôle renforcé de la qualité nutritionnelle des repas servis ?

Monsieur le Maire, derrière ce sujet apparemment quotidien, il y a une urgence sociale réelle.

Nous vous demandons quelles actions immédiates la Ville compte engager pour que, dans nos cantines, chaque enfant reparte le ventre plein et l'esprit léger — sans qu'il soit besoin de réclamer « du rab » pour bien grandir.

M. ROUSSET – Oui, c'est une question récurrente qui a toujours existé. D'abord, il faut savoir une chose : on est dans le secteur de l'enfance et l'enfance est excessivement réglementée, très réglementée, tant mieux. Mais parfois c'est vrai qu'on se demande où est toute la logique.

Aujourd'hui sur la Ville de Draveil, on sert dans toutes les cantines cinq éléments :

- Une entrée
- Un plat principal associant protéine animale ou végétale, légume et féculent,
- Un produit laitier,
- Un dessert,
- Et deux morceaux de pain.

Pour savoir comment on est resté sur cinq, beaucoup de villes sont passées à quatre éléments. Nous avons souhaité garder ça maintenant sur les quantités parce que le sujet l'est aussi principalement sur les quantités.

Les quantités servies sont conformes au référentiels GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition), obligatoires pour les établissements scolaires de plus de 80 couverts depuis 2012.

Ces recommandations sont nationales. Elles visent à améliorer la qualité nutritionnelle des repas tout en luttant contre le surpoids et l'obésité.

Elles définissent précisément les grammages des portions selon l'âge des enfants ainsi que la fréquence de service des différents types de plats.

Dans la Commission des menus qui se tient régulièrement avec des parents d'élèves, on a régulièrement ce sujet des enfants qui, selon leur âge, repartent en ayant faim.

Sur les mesures concrètes envisagées aujourd'hui, on suit les recommandations et nous n'avons pas le choix. Nous ne pouvons pas doubler des portions. Nous ne pouvons pas le faire parce que, clairement cela irait à l'encontre des objectifs de santé publique fixés par le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et le Plan National pour l'Alimentation (PNA).

Les repas proposés respectent strictement ces recommandations. Il n'est donc pas possible de doubler les portions, car cela irait à l'encontre des objectifs de santé publique fixés par le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et le Plan National pour l'Alimentation (PNA).

- Sur la réévaluation des grammages :

Nous pouvons toutefois demander au prestataire d'envisager une augmentation des portions de +10% par rapport aux grammages GEMRCN, mais cette mesure aurait un impact sur le coût des repas et le gaspillage alimentaire. Une telle décision doit donc être étudiée avec attention.

- Sur la possibilité d'une double portion :

On va voir au niveau des grammages ce que l'on peut faire. Par contre, il y a une chose qui se fait : c'est lorsqu'il y a du rab, les enfants peuvent venir se servir. C'est indispensable comme on dit : ils viennent se servir. Il n'y a pas toujours du rab. Quand il y a du rab, c'est parce que ce ne serait pas vraiment cool pour les enfants.

Une double portion systématique ne peut être envisagée pour les mêmes raisons de santé publique. En revanche, nous pourrions étudier la mise en place d'un dispositif de « quelques repas supplémentaires », permettant aux enfants ayant encore faim de bénéficier d'un « petit rab » encadré, sous réserve d'un coût supplémentaire pour la collectivité.

- Sur la qualité nutritionnelle et le gaspillage alimentaire :

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'agglomération sur la qualité des repas, mais aussi sur le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les constats réalisés sur le restaurant de Mainville par les parents élus montrent d'ailleurs que les assiettes sont souvent trop remplies, ce qui engendre un gaspillage important. C'est le constat qui a été fait notamment dans l'école de Mainville.

C'est pourquoi un équilibre doit être trouvé entre la quantité suffisante et limitation du gaspillage et ce que nous imposse la loi.

Le problème de la loi c'est qu'elle n'individualise pas, ne personnalise pas. On sait qu'un enfant de 12 ans n'aura pas les mêmes besoins que son copain d'à côté ou sa copine qui a le même âge. Et il faut faire avec. Et ça s'est compliqué.

Vous savez que dans la Commission des menus, nous avons une nutritionniste qui est présente, qui nous rappelle à chaque fois ce qu'il ne faut pas faire et comme quoi il faut se conformer à chaque fois aux préconisations qui sont plus que des préconisations du groupe d'études des marchés de restauration collective et nutrition.

M. GUIN – Permettez-moi d'apporter un complément.

Tout le monde se souvient d'une période de grève où les agents dans les Mairies étaient en grève et où les élus se sont déplacés pendant trois jours. J'apporte un complément d'information à ce que vous disiez.

Nous étions plusieurs élus et pour ma part, j'étais avec madame ARNAUD au groupe scolaire Jean Jaurès. Nous avons servi pendant trois midis de suite, puisqu'il n'y avait pas d'agent pour encadrer les enfants, je peux vous dire que 80% de l'alimentation part à la poubelle. C'est un fait. C'est une réalité. Les enfants mangent rarement l'entrée, la pomme, le dessert, ils mangent du pain et tout le reste part à la poubelle. Il y a un truc qu'ils font remarquablement bien par contre : ils trient ce qu'ils mettent à la poubelle mais leur assiette va quasiment intégralement à la poubelle. Et je me souviens très bien de ce repas ce jour-là, c'était un émincé de poulet avec un fond de volaille, des petites pommes de terre et il y avait trois choux de Bruxelles dans l'assiette. Tout part à la benne. C'est triste. C'est consternant. Mais c'est la sinistre réalité, les gosses ne mangent pas. Peut-être que dans certains autres établissements de la ville, dans d'autres quartiers, les assiettes sont peut-être effectivement vides parce que c'est peut-être le seul repas de la journée.

Je peux vous dire que pour l'avoir constaté, c'est consternant. Merci monsieur le Maire.

M. LE MAIRE – Juste un petit complément d'information par rapport à monsieur GUIN, j'ai moi-même fait le tour de toutes les écoles et je suis allé manger avec les enfants une fois dans toutes les écoles de Draveil. Je peux vous dire que le menu était de qualité. Et ce que monsieur GUIN dit, c'est que les enfants ne mangent pas, ils jettent tout. Parce que rien n'empêche un enfant qui n'a pas assez d'aller en rechercher. On lui donne, mais ce n'est pas le cas. Je peux vous dire que j'y suis allé, j'ai mangé avec eux, je ne sais pas si vous y êtes allé un jour mais moi j'ai mangé avec eux et j'ai trouvé que le repas était très copieux et très bon pour les enfants. Après, chaque enfant il n'aime pas ça, il n'aime pas ça, il n'aime pas ça. On ne fait pas des menus à la carte. On n'est pas au restaurant.

MME CASAL PASCOAL – Je ne parlais pas de la qualité. Je parlais effectivement plutôt de la quantité. Peut-être que ça vaut le coup de faire un audit. Voir ce qui va et ce qui ne va pas sur les menus. Tout simplement. Après le rab c'est souvent ce qui revient en négatif.

M. ROUSSET – On pèse aussi pour vérifier que le grammage est bien livré pour être sûr. Ça, c'est juste indispensable. Et sur les menus c'est la commission des menus qui travaille ça avec tous les parents d'élèves et aussi des ATSEM et aussi des agents qui font le service dans les cantines et autres pour être au plus proche de ce qu'il faut faire. Et les conditions posées par cette réglementation sont très strictes.

M. BATTESTI – Et puis il faut juste dire un truc en toute honnêteté c'est qu'il y a beaucoup d'enfants aujourd'hui dès qu'ils voient un légume vert, ils partent en courant, ils préfèrent prendre des pâtes, des frites et des nuggets. C'est un problème ça aussi. C'est-à-dire que ça commence aussi à la maison l'éducation alimentaire de goûter tous les aliments et de se faire un palet.

Nous avons également 1 question de madame Typhaine BOUBY

Mme BOUBY – Cette question ayant un petit peu de redondance avec ce qui a été dit tout à l'heure puisque je reviens un petit peu sur le budget mais comme la règle le veut, je dois dire ma question telle qu'elle a été envoyée. Et de toute façon, une petite piqûre de rappel ne peut faire de mal.

Cela fait plusieurs mois que nous débattons sur les finances de la Ville. Finances que vous nous avez assuré être fiables lors des différents conseils tandis que nous nous opposions au budget. Budget que nous avions dénoncé comme insincère donc illégal. Donc, je précise parce que je n'en ai pas eu l'occasion tout à l'heure insincère puisqu'on nous a servi 2 versions à 5 jours d'écart et qui étaient totalement différentes.

Je rappelle que ce budget a été retoqué pour manque d'équilibre par la Préfète qui a ensuite saisi la CRC et après plusieurs semaines d'enquête minutieuse sur la période estivale d'un magistrat en mairie, un nouveau document nous a été présenté, contenant 16 lignes modifiées, le tout représentant une baisse de 1 230 000 d'euros.

Lors de cette décision modificative du 7 août vous avez minimisé votre responsabilité, en nous expliquant qu'il s'agissait d'un petit équilibre et d'ajustements à la marge, que votre travail était parfait et que tout était sous contrôle malgré le fait que vous ayez ruiné la ville.

Durant tous les débats budgétaires, en interne et au sein de cette assemblée, Laurent Rousset est monté au créneau nous accusant de jeter le discrédit sur les agents, et de remettre en cause leur travail ce qui n'était pas le cas par ailleurs.

Le trio de tête, également, n'a eu de cesse de vanter les compétences des agents du service financier, et leur probité pour justifier les chiffres du budget.

Pourtant, à leurs retours de congés, la DGA (RH/Finances) ainsi que la directrice des finances ont été accueillies devant leurs bureaux par des policiers municipaux venus leur remettre une suspension les sommant de quitter immédiatement les lieux.

Ces deux salariés m'ont fait part de l'objet de leur suspension qui sont des accusations extrêmement graves.

Ces accusations, si elles sont avérées, sous-entendent par ailleurs la défaillance et le manque de contrôle de l'échelon territorial supérieur à savoir, l'ancien DGS présent au moment des faits et comptable de l'élaboration des budgets, ainsi que celle de Monsieur Rousset, élu aux finances et aux RH.

Ma question est la suivante : Ces suspensions sont-elles consécutives au passage de la CRC ? La CRC a-t-elle trouvé des failles que par manque de contrôle vous n'aviez pas vues ? Est-ce que si vous nous aviez écouté et modifié le budget au mois de février, on aurait pu éviter cette situation ?

Pouvez-vous nous fournir des explications ? et nous indiquer qui gère maintenant les finances de la Ville ? puisqu'apparemment le service financier est dépourvu de ses agents.

M. ROUSSET – C'est fou ce qu'il peut y avoir comme démagogie à l'approche des élections municipales. A six mois des élections, vous n'êtes jamais intervenue dans le cadre de tous les budgets, que ce soit RH ou autre. Et là d'un coup, on essaie de se rattacher à plein de choses et le pire de tout c'est que dans cette démagogie non seulement quand on ne sait pas on essaye d'inventer et en plus on essaye de se rattacher à un sujet RH de la Ville.

Moi aussi je vais faire bis repetita. Le budget insincère on ne va pas répéter de nouveau que la CRC n'a vu aucune insincérité dans le budget. Je vous le rappelle juste comme à chaque fois en termes de crédibilité, vous nous dites que tout à l'heure comme monsieur DAMERVAL d'ailleurs, que la Ville s'est surendettée, a continué son surendettement. Entre 2021 et 2025, on s'est désendetté.

Lors du dernier conseil municipal, lors du budget, vous nous avez dit que notre équilibre budgétaire repose en partie sur nos recettes incertaines qui vont être annulées demain.

Je vous ai expliqué, et ça c'est des faits concrets, toutes les recettes qui doivent être inscrites doivent être notifiées. Les magistrats n'ont pris que des notifications. Donc dire aujourd'hui que notre budget est insincère et qu'en plus il était totalement déséquilibré, c'est-à-dire aller à l'encontre de ce que les magistrats ont validé, très clairement et surtout aller à l'encontre des principes des finances publiques qui disposent que nous devons inscrire que ce qui est notifié.

Ce qui est justement les recettes que nous n'avions pas lorsque nous avions fait le budget. Et du coup, je me dis quelle est la crédibilité de tout ce que vous dites à chaque fois en permanence en disant des choses qui se contredisent et surtout c'est du très factuel. Vous reparlez encore là à l'instant du fait que l'on ne vous avait pas transmis tous les bons éléments et autres. Que nous avions trafiqué tout ça. Il se trouve que le juge des référés c'est prononcé suite au recours de madame LANDRAU et qui a dit très clairement qu'il n'y avait aucune irrégularité et ça a été bien écrit dedans. Et le juge des comptes ne s'est pas prononcé que sur la mesure d'urgence. Donc voilà, il ne faut pas dire ça.

Maintenant, le sujet. Alors, on parle de deux agents de la Ville. Il n'y a aucun rapport avec le passage de la

Chambre Régionale des Comptes. Aucun. On peut vous raconter ce qu'on veut. Ça n'a aucun sujet avec. En plus, vous mettez en cause Monsieur le Maire, moi-même, notre ancien directeur général des services qui est parti en retraite. Juste pour mémoire, il était en retraite lors de la présentation du ROB. Donc sur les points qui sont évoqués, les suspensions qui ont eu lieu par la suite, aucun rapport avec notre ancien DGS.

Du coup, vos questions : est-ce qu'il y a eu manque de contrôle, des failles que la CRC a retrouvées ? Non, pas du tout mais alors pas du tout. Tous les documents sont publiés. Vous avez vu l'avis. Vous avez tout vu. En aucun cas, la CRC n'a relevé d'irrégularité. Donc oui il y a des sanctions qui ont été demandées. Nous ne pouvons pas en parler. Vous le savez en ayant été élue pendant 18 ans, vous le savez très bien, lorsqu'il y a des instances en cours, nous n'avons pas le droit d'en parler. Par contre, il y a une certitude c'est que le service finances continue de fonctionner et je remercie encore les agents qui y sont comme au service RH ainsi que notre Directrice Générale des Services qui continue de faire fonctionner non seulement les finances, les RH et tous les services de la Ville.

Et 1 question de monsieur Stéphane GUIN

M. GUIN – Mes chers collègues, depuis ses prises de position, une ex élue de la majorité subit du harcèlement.

Après avoir contacté le PDG de son entreprise pour une histoire de logo dans un mail, vous avez pris un arrêté durant ses congés, pour l'empêcher de se garer devant chez elle, sous couvert d'une demande du SDIS.

Le SDIS, contacté à ce sujet, réfute totalement être à l'initiative de cette bande jaune, pire encore il précise qu'elle n'a pas lieu d'être ou bien doit concerner la totalité de la voie en question. Seulement voilà, vous ne voulez embêter qu'une personne dans cette rue, pas les 40 propriétaires d'une rue déjà fortement contrainte car fermée 4 fois par jour à cause de l'école.

Monsieur le Maire, au-delà du manque de respect que vous avez pour les institutions, puisque vous les utilisez pour vous dédouaner, je souhaiterais que vous nous définissiez les pouvoirs de police du Maire. Sont-ils à destination de l'intérêt général ou bien les utilisez-vous uniquement pour assouvir vos vengeances personnelles contre des administrés qui ne sont pas d'accord avec vous ?

Merci pour votre réponse monsieur le Maire.

M. LE MAIRE – Merci. Votre question s'appuie sur des allégations aussi approximatives qu'insultantes, et repose sur une présentation totalement déformée des faits.

S'agissant d'abord du courrier adressé au Président du groupe ADP. Voilà la preuve : un mail adressé par madame BOUBY à tout le personnel avec le logo de l'aéroport d'Orly.

MME BOUBY - Vous ne citez pas mon entreprise monsieur le Maire. Vous ne citez pas mon entreprise, cela ne regarde personne. Merci.

M. LA MAIRE – Madame, vous n'avez pas la parole. Le document est là et tout le monde peut le consulter. C'est madame qui s'adresse, suite au conseil municipal, qui s'adresse à tous les élus en mettant le logo de l'ADP.

Effectivement quand j'ai vu ça, j'ai pris la décision d'en aviser le directeur de l'ADP. D'abord, un courrier adressé au Président de l'ADP en disant qu'il ne s'agit nullement d'une « vengeance personnelle », mais d'un signalement institutionnel parfaitement légitime. Une ancienne adjointe, aujourd'hui candidate aux prochaines élections municipales, a diffusé à de multiples contacts un message comportant des accusations graves contre la Municipalité, en utilisant le logo et l'identité professionnelle du groupe ADP, son employeur.

En tant que Maire, partenaire institutionnel d'ADP, il était de mon devoir de prévenir toute confusion entre l'expression politique d'une personne et la position officielle d'un grand opérateur public. C'est ce qu'exige la déontologie républicaine, et c'est ce que j'ai fait, madame.

Venons-en ensuite à la question du marquage de la ligne jaune rue Sainte-Anne.

Cette mesure a été décidée pour des raisons de sécurité publique, et non pour « gêner » qui que ce soit.

Il faut savoir que dans cette rue il y a 3 entrées. Dans les trois quarts des entrées et de l'école, il y a déjà des poteaux et devant cette entrée, mes services m'ont prévenu que quand ils arrivent avec le camion ils ne pouvaient pas sortir parce qu'il y avait une voiture de garée en face.

Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai pris mes décisions et la responsabilité du Maire. La responsabilité du Maire c'est d'assurer la sécurité de tous. Si le camion des pompiers ou un camion ou une ambulance rentre, il aura du mal à sortir par ce portail et c'est celui qui accède à l'école où il y a un étage. C'est le seul endroit où un camion ou quoi que ce soit sur la sécurité peut y accéder.

Et je l'ai fait par rapport aux remarques de mes services qui n'ont pas pu sortir à cause du véhicule garé.

Maintenant, par rapport au marquage de la bande jaune, effectivement j'ai fait marquer une bande jaune. La bande jaune ne vous empêche pas Madame de vous arrêter pour vider de votre coffre les commissions. Je n'ai pas mis de barrières et je ne l'ai pas fait devant chez vous puisque vous avez un portail. Je l'ai fait à côté. Je ne l'ai pas fait devant chez vous. La rue est étroite, elle longe une école primaire et comprend deux accès dont l'un doit rester libre à tout moment pour les services de secours.

Le marquage jaune matérialise donc une interdiction de stationner prévue par le Code de la route et permet d'assurer la largeur de passage nécessaire aux engins incendie. Il faut savoir que la rue fait à peine 3 mètres. C'est limite au niveau de la largeur pour des problèmes de sécurité.

Nous avons fait le choix d'une solution souple : un simple marquage au sol, qui autorise un arrêt-minute sans stationnement prolongé.

Que cela déplaise à une riveraine, c'est une chose.

Mais qu'on présente une mesure de protection des enfants comme un acte de « harcèlement » relève du pur renversement des valeurs.

La sécurité des écoliers et l'accès des secours ne seront jamais sacrifiés au confort personnel d'une seule personne, aussi bruyante soit-elle.

Enfin, pour répondre à votre dernière question :

Les pouvoirs de police du Maire s'exercent au nom de l'intérêt général, dans le respect des lois et de la sécurité publique.

Ils ne servent ni à régler des comptes, ni à céder à la pression de celles et ceux qui, faute d'arguments, tentent de transformer un désaccord politique en polémique personnelle.

Je vous remercie de cela. Le conseil municipal est clos.

La séance du Conseil est levée à 21h29.

Mme TZAREWSKY Aurore
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*

